Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	37
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Stéphane CADO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	-
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

QUIMPERLE COMMUNAUTE

DCC2021-239

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
1-INITIATIVES SOCIALES ET SANTE

Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF (annexe)

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Finistère arrive à échéance le 31 décembre 2021. La poursuite de la contractualisation passe dorénavant par la signature d'une Convention Territoire Globale (CTG), nouveau contrat d'objectifs proposé par la CAF et dont le Conseil Départemental du Finistère (CD 29) est partenaire.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle constitue un cadre politique d'une durée de 5 ans et s'inscrit dans la dynamique partenariale que nous avons créé autour du Projet Social de Territoire.

La CTG définit les engagements de chaque partenaire à développer des actions permettant de répondre aux besoins recensés dans un diagnostic partagé (celui de l'Analyse des Besoins Sociaux, support au Projet Social de Territoire) ; à allouer les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions et organise les modalités de collaboration.

La définition des moyens alloués par les partenaires CAF et CD 29 fera l'objet de rencontres avec chaque signataire au cours du 1er semestre 2022.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la Convention Territoriale Globale (CTG)
- AUTORISER le président à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG)
- AUTORISE le président à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,
Sébastien MIOSSEC

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Convention Territoriale Globale du territoire de Quimperlé Communauté

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Sommaire

Article préliminaire - Préambule.....p.7
Article 1 – Objet de la Convention Territoriale Globale.....p.12
Article 2 – Les champs d'intervention de la CAF.....p.12
Article 3 – Les champs d'intervention de Quimperlé Communauté et des communes.....p.13
Article 4 – Les champs d'intervention du Département.....p.13
Article 5 – Les objectifs partagés au regard des besoins.....p.15
Article 6 – Engagements des partenaires.....p.16
Article 7 – Modalités de collaboration.....p.16
Article 8 – Echange de données.....p.17
Article 9 – Communication.....p.17
Article 10 – Evaluation.....p.18
Article 11 – Durée de la convention.....p.18
Article 12 – Exécution formelle de la convention.....p.18
Article 13 – Fin de la convention.....p.18
Article 14 – Les recours.....p.19
Article 15 – Confidentialité.....p.19

Annexe 1 – Diagnostic partagé.....p. 21
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale.....p.44
Annexe 3 – Plan d'actions de la CTG et du Projet Social de Territoire – fiches actions.....p.45
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG.....p.64
Annexe 5 – Evaluation.....p.65
Annexe 6 – Délibération du conseil communautaire de QC.....p.66
Annexe 7 – Délibérations des conseils municipaux.....p.67
Annexe 8 – Délibération du Conseil Départemental du Finistère.....p.84

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Entre les soussignés :

- ✓ **La Caisse des Allocations familiales du Finistère** représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Martine STEPHAN et par son Directeur, Monsieur Jean-Marc MALFRE, dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de son Conseil d'Administration ;
  Ci-après dénommée « la Caf » ;

- **Le Conseil Départemental du Finistère**, représenté par son président, Monsieur Maël DE CALAN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante
  Ci-après dénommé « le Conseil Départemental » ;

- **La Communauté d'Agglomération de Quimperlé Communauté** représentée par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire ;
  Ci-après dénommé « Quimperlé Communauté » ;

- **La Commune d'Arzano,** représentée par Mme Le Maire, Madame Anne BORRY**,** dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Bannalec,** représentée par son Maire, Monsieur Christophe LE ROUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Baye**, représentée par son Maire, Monsieur Pascal BOZEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Clohars-Carnoët,** représentée par son Maire, Monsieur Jacques JULOUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Guilligomarc'h**, représentée par son Maire, Monsieur Alain FOLLIC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune Le Trévoux**, représentée par Mme Le Maire, Madame Elina VANDENBROUCKE, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Locunolé**, représentée par Mme Le Maire, Corinne COLLET, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Mellac,** représentée par son Maire, Monsieur Franck CHAPOULIE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

- **La Commune de Moëlan-sur-Mer,** représentée par Madame Le Maire, Madame Marie Louise GRISEL**,** dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Querrien**, représenté par son Maire, Monsieur Stéphane CADO, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Quimperlé,** représentée par son Maire, Monsieur Mickaël QUERNEZ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal;

- **La Commune de Rédéné,** représentée par son Maire, Monsieur Yves BERNICOT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Riec-sur-Bélon,** représentée par son Maire, Monsieur Sébastien MIOSSEC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Saint-Thurien**, représentée par Mme Le Maire, Madame Christine KERDRAON, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Scaër**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Yves LE GOFF, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

- **La Commune de Tréméven**, représentée par Mme Le Maire, Madame Monique CAUDAN, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf);

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu les schémas départementaux :

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Finistère en date du 09/12/2021concernant la stratégie de déploiement des CTG;

Vu la délibération du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal d'Arzano en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Bannalec en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Baye en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Clohars-Carnoët en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Guilligomarc'h en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Le Trévoux en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Locunolé en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Mellac en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Moëlan-sur-Mer en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Querrien en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Quimperlé en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Vu la délibération du conseil municipal de Rédéné en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Riec-sur-Bélon en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Thurien en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Scaër en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de Tréméven en date du ... figurant en annexe 7 de la présente convention.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du ... et figurant en annexe 8 de la présente convention.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ARTICLE PRELIMINAIRE - PRÉAMBULE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales. Les financements associés à la CTG remplacent au fil de leur renouvellement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).
La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.
Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles ; schéma départemental de l'animation et de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté, schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public, …
En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire par :

- Les caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions qui concernent l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs

La Convention Territoriale Globale constitue un levier stratégique. Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et la collectivité locale et/ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et constitue un cadre politique d'une durée de 5 ans qui vise à :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants sur la base d'un diagnostic partagé,
- Définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'actions.

Elle permet notamment de :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale
- Faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention
- Rationaliser les instances partenariales existantes
- Améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Le Conseil départemental et la CAF du Finistère, acteurs majeurs de la solidarité, ont signé en 2021 une convention globale de partenariat visant à promouvoir une politique d'action sociale et familiale départementale ambitieuse et partagée grâce à une volonté politique commune. Elle favorise la conjugaison des moyens de chacun des partenaires au profit de l'ensemble de la population du département.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

La CAF du Finistère met en œuvre une offre globale de services au moyen du versement des prestations légales, du financement des services aux familles ainsi que de leur accompagnement.

Pour accompagner les territoires dans leur stratégie de développement, elle mobilise une équipe de conseilles techniques ainsi que l'ensemble des fonds et dispositifs proposés par la branche Famille. Elle promeut une dynamique partenariale participative et adaptée aux réalités locales.

- ✓ **Le territoire d'étude et ses caractéristiques (données issues de l'Analyse des Besoins Sociaux – ABS - de 2018)**

Quimperlé Communauté est une communauté d'agglomération située en Sud Finistère entre Lorient et Quimper. Il s'agit d'un territoire à la fois littoral et « terrien » composé de 16 communes : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-sur-Bélon, Scaër, Saint-Thurien, Tréméven.

Structure populationnelle

- Une évolution positive du nombre d'habitants en lien avec de nouvelles arrivées : témoignage d'une attractivité locale

Le territoire doté en 2014 de 55188 habitants, connait une progression constante de son nombre d'habitants. Compte tenu des taux de mortalité observés à Quimperlé Communauté entre 2009 et 2014 (640 décès par an en moyenne, soit 12 décès pour 1000 habitants) et de natalité (560 naissances par an en moyenne, soit 10 naissances pour 1000 habitants), le solde naturel est négatif ce qui signifie que les décès sont plus nombreux que les naissances. Sur la même période, le solde migratoire progresse de 0,9% par an. Entre 2009 et 2014,

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Quimperlé Communauté a donc connu une augmentation de sa population de +0,8% par an qui est exclusivement liée aux nouvelles installations (-0,2% par an dû au solde naturel et +0,9% par an dû au solde migratoire).

- Un vieillissement de la population particulièrement marqué

A l'instar du territoire national, les parts des tranches d'âges les plus élevées (+ de 65 ans) augmentent de manière permanente depuis de nombreuses années à Quimperlé Communauté.

En 2014, la proportion de 85 ans et plus à Quimperlé Communauté est supérieure à la part départementale et régionale. En 2016, l'indice de vieillissement à l'échelle de Quimperlé Communauté est significativement supérieur à la valeur départementale, régionale et nationale[1].

De plus, des projections réalisées par COMPAS prévoient qu'en 2028, la population de 85 ans et plus pourrait représenter 5% de la population du territoire de Quimperlé Communauté contre 3% en 2013 atteignant ainsi 3280 personnes contre 1910 personnes quinze ans plus tôt.

Le ratio aidants/aidés donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille. A Quimperlé Communauté, cette même projection montre une baisse de ce ratio au fil des années, en lien avec le vieillissement de la population, passant de 4,1 en 2013 à 2,6 en 2023 et 2,1 en 2033, ce qui signifie une diminution du potentiel soutien informel des personnes âgées.

<u>Des besoins d'accompagnement à domicile</u>

Le vieillissement de la population ainsi que la hausse de la proportion de personnes âgées vivant seules et la promotion du maintien à domicile ne sont pas les seules raisons des besoins locaux en matière d'accompagnement à domicile. Les personnes handicapées, enfants et adultes, dont le nombre augmente au fil des années (cf. hausse du nombre de bénéficiaires d'allocations dédiées de 2009 à 2015), peuvent également représenter un besoin potentiel sur le territoire. Parallèlement, l'offre d'accompagnement est limitée et l'évolution de la structure de la population pourrait aggraver la situation dans un futur proche.

<u>Un territoire industriel</u>

Parmi les 4670 établissements actifs enregistrés sur le territoire de Quimperlé Communauté en 2014, 7% des établissements actifs locaux relèvent du secteur de l'industrie, soit la plus faible part, mais ce secteur concentre à lui seul 33% des salariés du territoire. Il s'agit donc des plus gros employeurs. En comparaison, les commerces représentent 56% des établissements employant 28% des salariés du territoire.

Toujours en 2014, parmi les actifs occupés, c'est la catégorie socio-professionnelle (CSP) des ouvriers qui est la plus représentée (30%) suivie des employés (27%), des professions intermédiaires (23%) puis enfin des cadres (9%) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (8%). La tendance était globalement similaire en 2009, 1999 et 1990 malgré une légère hausse de la part des cadres, professions intermédiaires et employés et une légère

1 Un indice supérieur à 100 indique que les 65 ans et plus sont plus nombreux sur un territoire que les moins de 20 ans. C'est le cas pour le Pays de Quimperlé dont l'indice de vieillissement de la population en 2016 vaut 103,9.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

baisse de celle des ouvriers et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Le profil sociologique du territoire est potentiellement lié à l'offre d'emploi locale, les structures industrielles agro-alimentaires représentant une grande partie des employeurs sur le territoire.

Une part non négligeable d'emplois précaires, notamment chez les jeunes

84% des salariés de 15 ans ou plus sont en contrat à durée indéterminée (CDI) sur le territoire de Quimperlé Communauté en 2014, soit une très grande majorité (ne reflétant toutefois pas les difficultés d'accès à l'emploi pérenne des jeunes). Les 16% restants en contrats précaires sont répartis de la sorte : 10,7% en CDD, 2,9% en intérim, 1,5% en contrat d'apprentissage et 1% en contrat aidé.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus concernés par les contrats précaires et en particulier la tranche d'âge 15-19 ans : en 2014, 47.3% d'entre eux sont en apprentissage, 27.5% en CDD et environ 8% en intérim. De manière générale, la part des contrats précaires parmi l'ensemble des contrats chez les jeunes actifs occupés de 15 à 24 ans du territoire vaut 41.8%, ce pourcentage est supérieur aux valeurs de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), du Finistère et de la France métropolitaine.

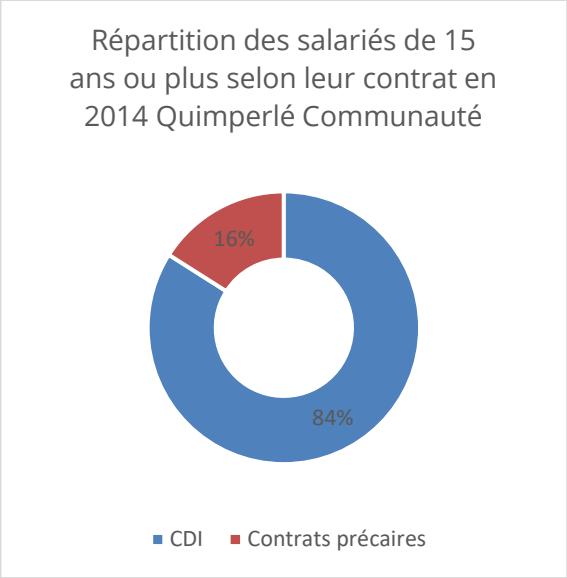

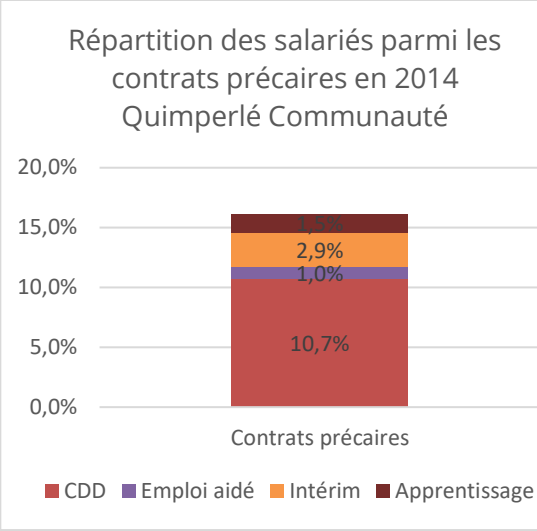

Hausse des bénéficiaires de prestations sociales et baisse du niveau de vie

Les minimas sociaux de la CAF ne représentent pas l'ensemble des minimas sociaux du système de protection sociale mais en recouvrent une grande partie (RSA socle, RSA majoré, RSA activité, AAH). Aussi, de manière générale, les ménages les plus pauvres de Quimperlé Communauté sont allocataires de la CAF, soit au titre des minimas sociaux soit au titre des aides au logement. Comptabiliser les bénéficiaires permet d'avoir une vision de l'évolution des situations de précarité sur le territoire.

De 2010 à 2015, le nombre de bénéficiaires des revenus garantis a connu une augmentation chaque année. On recense en 2015, environ 840 allocataires dont les ressources dépendent intégralement des prestations sociales et 1450 allocataires dont les prestations représentent

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

50% ou plus de leurs ressources. De plus, le nombre de personnes avec un niveau de vie inférieur à 50% et 60% du seuil de pauvreté[2] a connu une progression de 2012 à 2014 sur le territoire.

Des évolutions dans les structures des ménages et des familles

Certains phénomènes structurels expliquent la diminution du nombre de personnes par foyer ainsi que la hausse de l'effectif de celles vivant seules (le vieillissement de la population, le nombre toujours croissant de séparations et le phénomène de décohabitation : les enfants quittent le foyer).

De 1990 à 2014, le territoire a vu son nombre de personnes vivant seules augmenter de façon permanente. Globalement, depuis les années 1990, la part de familles monoparentales augmente, le poids des couples parentaux diminue et la part de familles nombreuses aussi.

✓ **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes:**

Le territoire bénéficie d'une offre d'accueil, collective et individuelle diversifiée, composée de :

Offre d'accueil sur le territoire de Quimperlé Communauté	
9 Multi accueils/Micro-crèches	Bannalec, Clohars-Carnoët, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Quimperlé, Riec-sur-Bélon, Scaër
4 Accueils de loisirs	Bannalec, Moëlan-sur-Mer, Scaër, Tréméven
4 Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s	Bannalec, Clohars-Carnoët, Quimperlé, Scaër
232 Assistantes maternelles en activité au 31.12.20	Réparties sur les 16 communes
1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents qui intervient sur les sites des 4 accueils de loisirs	
1 Relais petite enfance intervenant sur l'ensemble du territoire	

✓ **Les objectifs communs de développement et de coordination des actions** concernent l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles, …

✓ **Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs** se réfèrent aux compétences énoncées dans la deuxième partie du code général des collectivités territoriales pour les communes, dans la troisième partie pour le département et dans la cinquième partie pour l'EPCI.

2 « Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 026 euros par mois pour une personne seule en 2016. »

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Finistère, le territoire de Quimperlé Communauté (communes + EPCI) ainsi que le Département du Finistère souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG), s'appuyant sur le Projet Social de Territoire (PST), pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Partageant des ambitions politiques communes, les parties s'engagent sur un projet commun établi à partir d'un diagnostic partagé (Annexe 1) tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, collectivités territoriales, …), sur ce territoire. L'objectif est d'élaborer un Schéma de développement dont on retrouve les déclinaisons dans le Plan d'actions (annexe 3).

La Convention Territoriale Globale clarifie et articule les champs de compétences et d'interventions de la Communauté d'Agglomération, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental, et garantit la complémentarité avec les autres acteurs intervenant sur le champ des politiques sociales.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou Communauté d'Agglomération (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de Quimperlé Communauté concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les créations et extensions de micro-crèches ne pourront se faire que sous réserve de l'un de ces critères :

- un taux de couverture insuffisant
- un besoin de rééquilibrage de l'offre d'accueil aux familles du territoire
- un besoin d'accueil des familles fragilisés en voie d'insertion sociale ou professionnelle

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET DES COMMUNES

Quimperlé Communauté

La Communauté d'Agglomération de Quimperlé Communauté dispose de diverses compétences. Au-delà des compétences obligatoires d'une agglomération (aménagement, développement économique, commerce local, tourisme, habitat, gestions des milieux aquatiques, collecte des déchets, eau et assainissement…), elle s'est engagée volontairement au titre de compétences supplémentaires et facultatives, dans la mise en place d'actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- L'action sociale d'intérêt communautaire : insertion, prévention, accès aux droits, Centre Intercommunal d'Action Sociale, santé.
- Le développement du sport et de la culture : construction, aménagement, entretien et gestions d'équipements d'intérêt communautaire, promotion du sport et de la culture.
- Les communications électroniques : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit.
- La formation des élus.
- La gestion de la surveillance des zones de baignades sur les plages.
- La gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- La gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- La gestion de dispositifs autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (Relais petite enfance, ALSH, SIJ, soutien à la parentalité).
- Les personnes âgées et handicapées.
- La promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les communes

Les champs d'intervention des communes se réfèrent aux compétences énoncées dans la deuxième partie du code général des collectivités territoriales.
Elles sont dotées d'une compétence générale formulée ainsi « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », incluant la gestion des écoles et l'urbanisme.

ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

Le Département a une compétence de droit commun en matière d'aide sociale et de prévention sanitaire. A ce titre, il est responsable de l'aide sociale à l'enfance, de l'aide aux personnes handicapées adultes, de l'aide aux personnes âgées, de la protection sanitaire de la famille et de l'enfance ainsi que de la lutte contre les fléaux sociaux.

Le Conseil départemental a également une mission générale d'initiative, d'impulsion et de coordination des attributions de planification des établissement et services (schémas départementaux sociaux et médico-sociaux) et des compétences nombreuses couvrant la quasi-totalité des prestations d'aide sociale légale, l'allocation personnalisée d'autonomie et l'ensemble des instruments de lutte contre l'exclusion que constituent le RSA, le fonds d'aides aux jeunes et le fonds de solidarité logement.

Le Département met en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services publics dont il a la charge. Ses missions conduisent les professionnels à être des interlocuteurs de proximité des usagers, tant pour répondre à des demandes individuelles que dans une dynamique de développement afin de renforcer la capacité d'agir des habitants.

Par ailleurs, le Conseil départemental a inscrit sa politique médico-sociale dans une approche dépassant la seule réponse liée à l'accompagnement individuel des publics fragilisés et la mobilisation des dispositifs d'aide en adoptant un positionnement favorisant le développement social et des réponses adaptées aux besoins des citoyens.

La déclinaison de ses politiques sociales prend en compte les habitants aux différents âges de la vie, les agents du département œuvrant au profit des bénéficiaires des différents politiques. Par ses politiques sociales, le conseil départemental n'exerce pas seulement une fonction réparatrice auprès des publics les plus fragilisés mais il permet l'insertion de chacun et participe à la construction du lien social.

Les politiques développées et soutenues par le Conseil départemental interviennent dans les champs suivants :

Une Politique en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse :
- La prévention précoce,
- La protection maternelle et infantile, dont la surveillance des grossesses, la préparation à la naissance et le suivi des enfants de moins de 6 ans,
- L'accueil petite enfance via l'agrément des assistants maternels, l'accompagnement des projets d'établissement d'accueil petite enfance, contrôle et surveillance des structures,
- La prévention de la maltraitance des enfants, la prévention des difficultés éducatives exercées par les parents, ce qui se traduit par l'accompagnement des familles et des mineurs,
- La prise en charge des mineurs confiés au département au titre de l'aide sociale à l'enfance
- La prévention de la délinquance,
- L'adoption,
- Les mesures en faveur de la jeunesse éducation, insertion par la culture, les activités sportives.

Une politique d'insertion et d'action sociale :
- Favoriser tant l'insertion sociale que professionnelle des bénéficiaires du RSA
- Promouvoir l'accès aux droits
- Mettre en œuvre la politique départementale du logement et la lutte contre la précarité énergétique
- Faciliter la mobilité géographique

Une politique en faveur de l'autonomie :
- La mise en œuvre des dispositifs d'aide sociale à domicile ou en établissement pour les personnes âgées ou personnes en situation de handicap
- La mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap
- La gestion de la téléalarme
- La gestion de l'accueil familial
- Les services d'aide à la personne autorisés et tarifés relevant d'un partenariat contractualisé
- L'adaptation des services et hébergements aux besoins des publics

Une Politique de prévention et d'observation en santé publique :
- Accès à la santé
- Prévention médico-sociale
- Lutte contre les grandes maladies

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Ces politiques s'appuient sur la mobilisation des acteurs publics, associatifs et privés afin d'établir un projet de territoire intégrant diverses thématiques (économie, logement, tourisme, social, environnement, ...).

Les priorités identifiées localement seront croisées avec les orientations stratégiques départementales et seront formalisées dans le Pacte Finistère 2030 signé avec l'EPCI, pour une durée de 7 ans. Le deuxième volet du Pacte vise en effet à soutenir des projets structurants des communes et des EPCI, notamment dans le domaine de l'action sociale, de l'environnement, du logement, du cadre de vie, du sport et de la culture.

L'accompagnement départemental peut aussi se formaliser via un appui en ingénierie, sur différents champs (Finistère Habitat dans le cadre du logement, Culture Lab 29 sur le domaine de la culture, Direction Territoriale Action Sociale sur les champs de l'action sociale ...). L'objectif du département est donc de favoriser le dialogue stratégique sur les enjeux du territoire.

ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
    - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
    - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
    - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
    - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
    - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement:
    - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
    - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
    - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
    - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
    - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

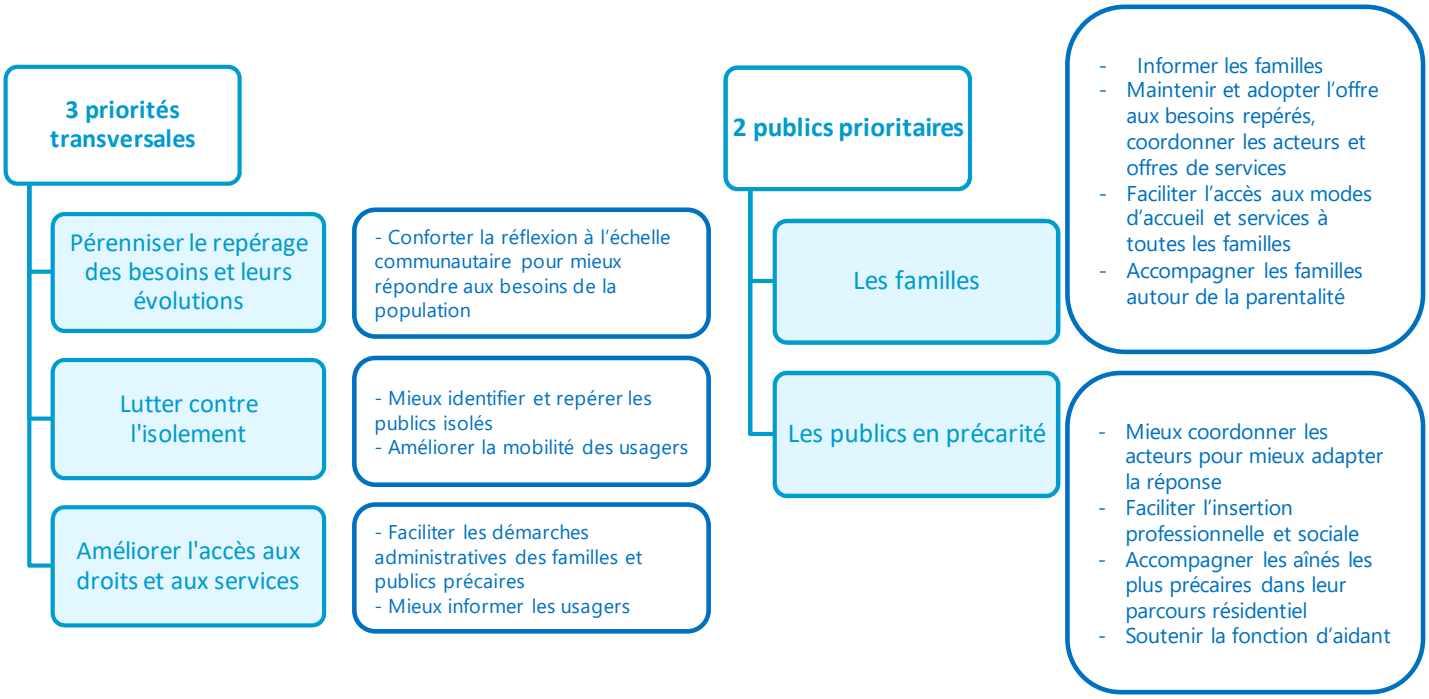

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention. Ceux-ci sont définis en annexe 3, qui précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des axes d'intervention et actions priorisés. Cette annexe fait apparaître, par action :

- La nature et le niveau de l'offre de service aux familles,
- Les moyens humains et financiers mobilisés par chacun des partenaires.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaires et utiles.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les modalités de gouvernance suivantes et détaillées en annexe 4.

L'instance de pilotage stratégique est le Comité de Pilotage. Cette instance :

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;

- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et Quimperlé Communauté.
Le secrétariat permanent est assuré par Quimperlé Communauté.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Les parties conviennent que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ces instances à titre consultatif.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ARTICLE 10 – EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 11 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 12 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.
En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Quimperlé, le.....2021 en autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 19 pages paraphées par les parties et les huit annexes énumérées dans le sommaire.

La Présidente du Conseil d'Administration de la CAF,

Martine STEPHAN

Le Président de Quimperlé Communauté,

Sébastien MIOSSEC

Le Directeur de la CAF,

Jean-Marc MALFRE

Le Président du Conseil Départemental du Finistère

Maël DE CALAN

La Maire d'Arzano

Anne BORRY

Le Maire de Bannalec

Christophe LE ROUX

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Le Maire de Baye
Pascal BOZEC

Le Maire de Clohars-Carnoët
Jacques JULLOUX

Le Maire de Guilligomarc'h
Alain FOLLIC

La Maire du Trévoux
Elina VANDENBROUCKE

La Maire de Locunolé
Corinne COLLET

Le Maire de Mellac
Franck CHAPOULIE

La Maire de Moëlan-sur-Mer
Marie-Louise GRISEL

Le Maire de Querrien
Stéphane CADO

Le Maire de Quimperlé
Mickaël QUERNEZ

Le Maire de Rédéné
Yves BERNICOT

Le Maire de Riec-sur-Belon
Sébastien MIOSSEC

La Maire de Saint-Thurien
Christine KERDRAON

Le Maire de Scaër
Jean-Yves LE GOFF

La Maire de Tréméven
Monique CAUDAN

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Le diagnostic partagé présenté en annexe est issu de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2018 et contient 22 pages.

Sommaire

I. Le territoire d'étude : Quimperlé Communauté 22
II. Les ressources du territoire : facteurs de développement et d'attractivité 24
III. Une diversité de profils socio-économiques dans la population 26
IV. Des ménages et structures familiales influencés par les transformations de la société 28
V. La petite enfance et l'enfance 30
VI. Le parcours des jeunes du domicile à l'insertion dans le monde des adultes 32
VII. Le vieillissement de la population et ses enjeux pour le territoire 36
VIII. Le handicap : de l'enfance à l'âge adulte 38
IX. Les évolutions des inégalités territoriales et sociales de revenus et de la pauvreté 39
Conclusion 43

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

I. Le territoire d'étude : Quimperlé Communauté

Quimperlé Communauté est une Communauté d'agglomération composée des 16 communes suivantes : Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-sur-Bélon, Scaër, Saint-Thurien, Tréméven.

Ces 16 communes ont été regroupées en 5 secteurs dans l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS (2018) pour une meilleure lisibilité des indicateurs.

Portrait de territoire COMPAS (2017)	2014	Évolution (2009-2014)
Population générale	55188 habitants	+3,9%
Résidences principales	24963 résidences	+6,2%
Récemment emménagés (moins de deux ans)	10% des ménages	+7,9%
Moins de 20 ans	22,6% de la population	+2,4%
60 ans et plus	30,4% de la population	+11,5%

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Le territoire est doté en 2014 de 55188 habitants (progression de +3,9% depuis 2009). On y recense 24963 résidences principales (+6,2%) et 10% des ménages y ont emménagé moins de 2 ans avant le recensement (+7,9%). Cette année-là, 22,6% de la population a moins de 20 ans (+2.4%) contre 30,4% de 60 ans et plus (+11.5%).

Entre 2009 et 2014, Quimperlé Communauté a connu une augmentation de sa population de +0,8% par an : -0,2% par an dû au solde naturel et +0,9% par an dû au solde migratoire.

1. Une structure par âge favorable aux personnes âgées

Les moins de 15 ans représentent en 2014, 18% de la population de Quimperlé Communauté et 13% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans). Les tranches d'âges intermédiaires représentent 39% de la population : 18% font partie de la tranche 30-44 ans et 21% de celle des 45-59 ans. Enfin, 30% de la population est formée des tranches d'âges les plus élevées : 19% sont âgés de 60 à 74 ans et 12% ont 75 ans et plus.

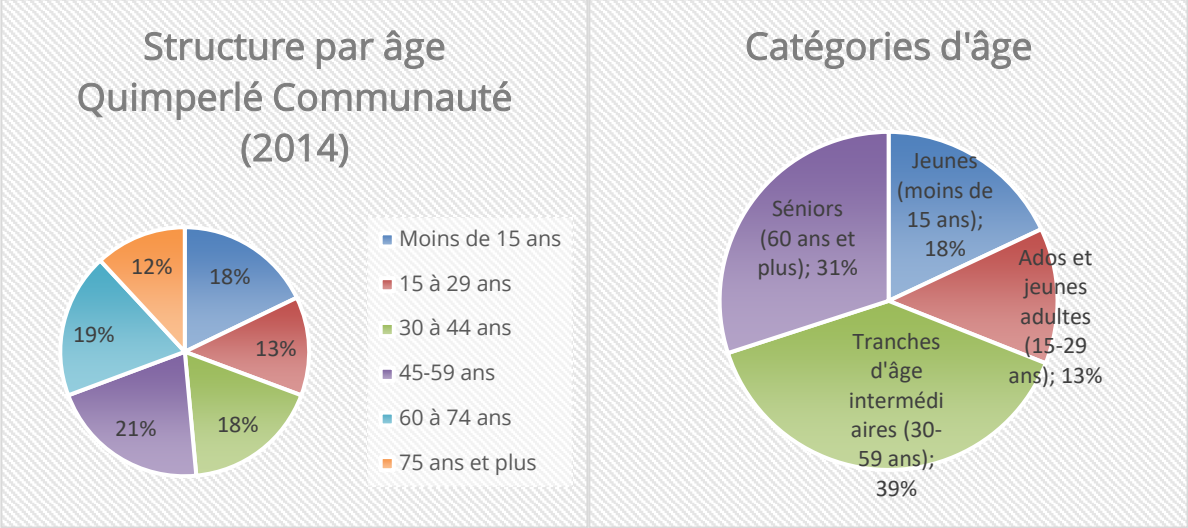

Les tranches d'âges les plus élevées (30%) sont plus représentées que les moins de 20 ans (23% des habitants en 2014) sur le territoire. A l'instar de la France métropolitaine, la tendance est au vieillissement de la population avec des effectifs de tranches d'âges élevées qui progressent de manière permanente, en lien avec l'augmentation globale de l'espérance de vie.

2. Une évolution positive de la population due à de nouvelles arrivées

L'évolution de la taille de la population sur un territoire donné s'explique par deux grands facteurs que sont le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties).

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

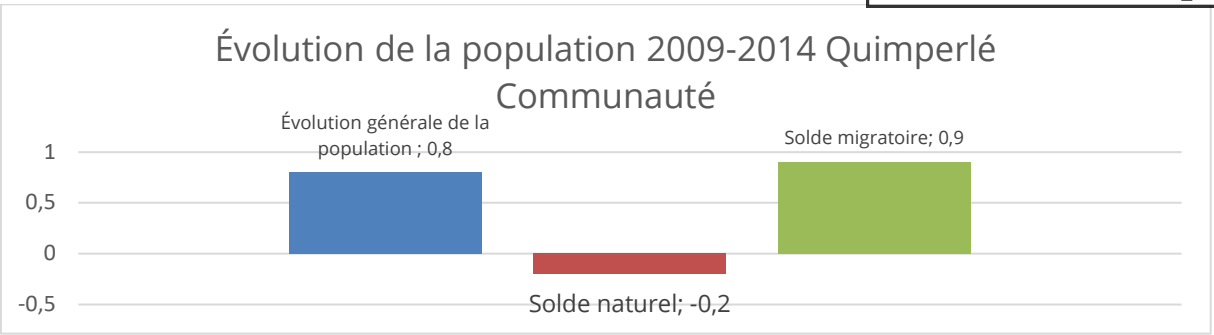

Compte tenu des taux de mortalité observés à Quimperlé Communauté entre 2009 et 2014 (640 décès par an en moyenne, soit 12 décès pour 1000 habitants) et de natalité (560 naissances par an en moyenne, soit 10 naissances pour 1000 habitants), le solde naturel est négatif ce qui signifie que les décès sont plus nombreux que les naissances. Sur la même période, le solde migratoire a quant à lui progressé de 0,9% par an. Cette hausse des arrivées peut exprimer une potentielle attractivité du territoire pour les tranches d'âge supérieures et les séniors (et moins pour les jeunes ayant l'âge de procréer/jeunes couples).

II. Les ressources du territoire : facteurs de développement et d'attractivité

La qualité de vie et l'attractivité d'un territoire dépendent de nombreux éléments immatériels, tels que les liens familiaux et amicaux, mais aussi de ressources que l'on peut y mobiliser (offre de services publics, de transports, de logements, de soins, de commerces et d'emplois).

1. Une faible part d'établissements génère la majorité des emplois du territoire

4670 établissements actifs[3] sont enregistrés sur le territoire de Quimperlé Communauté en 2014. L'industrie représente 7% des établissement actifs locaux, soit la plus faible part, mais ce secteur concentre à lui seul 33% des salariés du territoire. Il s'agit donc des plus gros employeurs. En comparaison, les commerces représentent 56% des établissements employant 28% des salariés du territoire. La même année, 71% des établissements n'emploient aucun salarié. A l'opposé, 1% des établissements (ceux ayant 50 salariés ou plus) concentrent 50% des salariés du territoire (au lieu de travail). La ville de Quimperlé et les communes du littoral bénéficient des parts les plus importantes d'établissements actifs pour 1000 habitants.

[3] Unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes de l'entreprise qui produit des biens et services (usine, boulangerie, magasin de vêtements, hôtel, réparateurs de matériel informatique…)

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

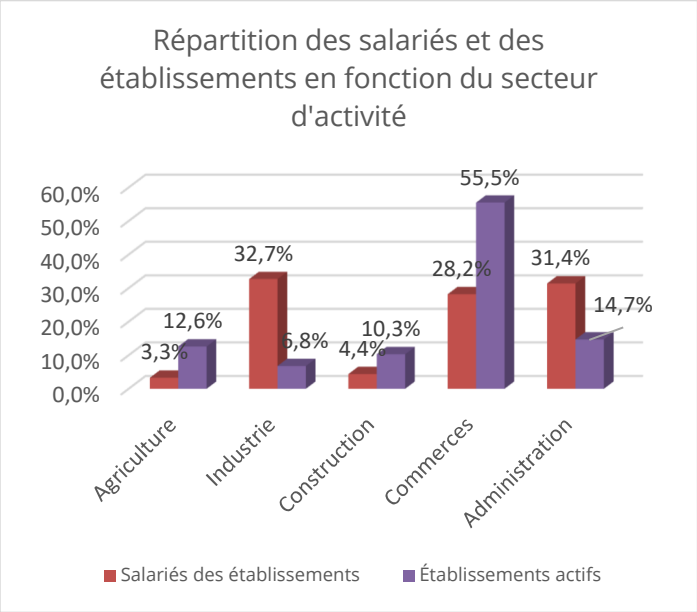

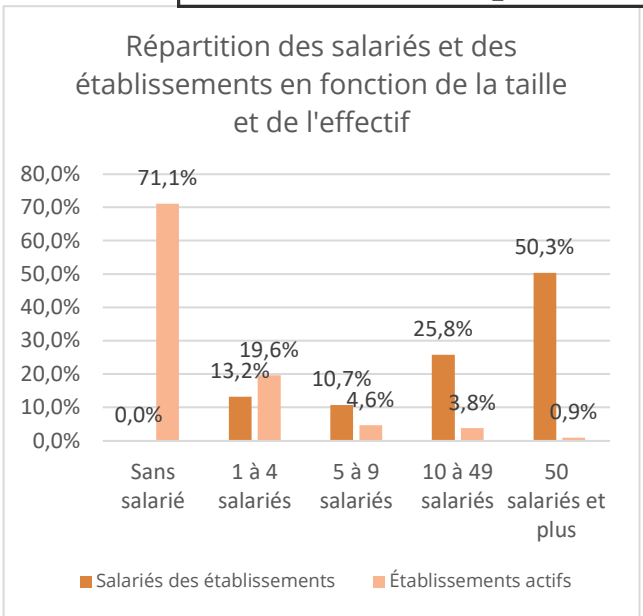

2. Les mobilités domicile-travail

Les mobilités professionnelles journalières en 2013

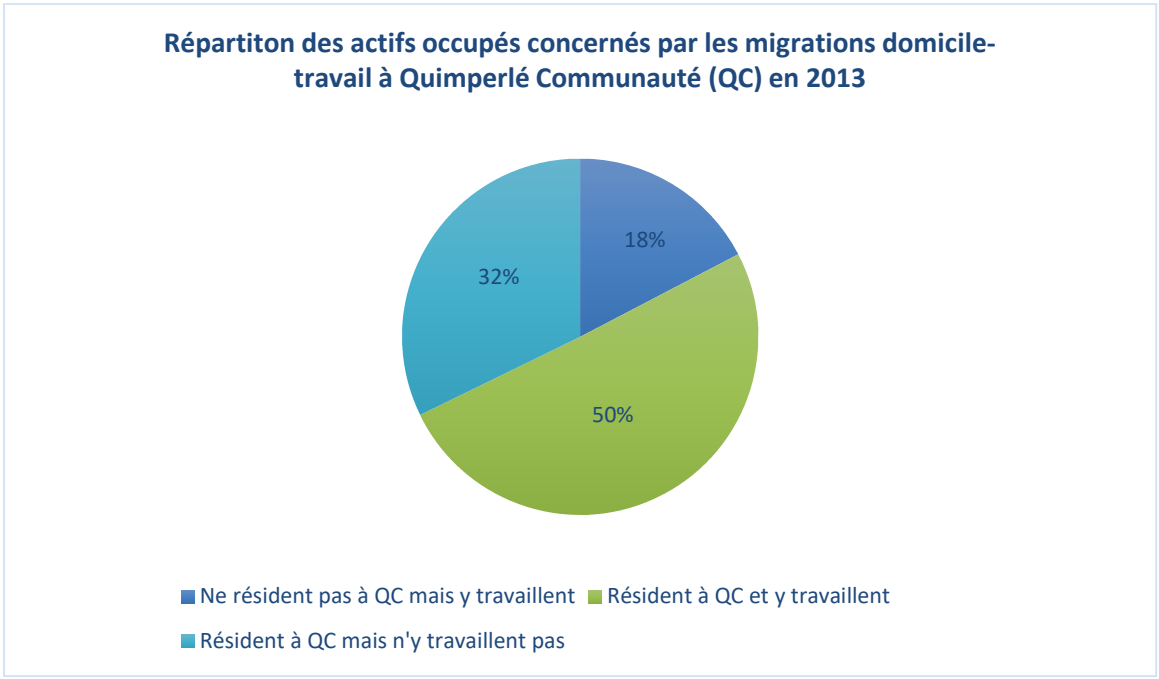

Les déplacements domicile-travail se pratiquent quotidiennement entre des communes plutôt résidentielles (taux de polarisation inférieur à 1) et des communes proposant une offre d'emploi attractive (taux de polarisation supérieur à 1). En 2014, le taux de polarisation atteint 0,80 sur Quimperlé Communauté. Le territoire totalise effectivement 17260 emplois pour 21513 actifs occupés. Toutefois, les emplois du territoire ne sont pas intégralement occupés par les actifs y résidant. En effet, en 2013 : 4520 actifs ne résident pas à Quimperlé Communauté mais y travaillent ; 13130 actifs résident sur le territoire et y travaillent ; 8400 actifs résidant à Quimperlé Communauté ne travaillent pas sur le territoire. Les communes de résidence à proximité les plus représentées

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

sont Lorient (12,7%), Guidel (8%), Rosporden (7,2%) et Quimper (4,8%). A l'inverse, les communes de travail les plus fortement concernées sont Lorient (22,4%), Quimper (13,3%), Concarneau (6,3%) et Quéven (5,6%).

III. Une diversité de profils socio-économiques dans la population

A Quimperlé Communauté, en 2014, 24179 personnes sont des actifs de 15 à 64 ans. Parmi les actifs occupés, 9,5% font partie de la catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures et 16% sont salariés en contrats précaires. Ces chiffres illustrent un différentiel de profils sur le territoire.

Aussi, les équilibres entre catégories de population se modifient au fil des années avec une hausse de personnes en activité parmi toutes les tranches d'âges et chez les deux sexes mais des progressions observables particulièrement significatives chez les jeunes de 15-24 ans, les personnes âgées de 55-64 ans et chez les femmes depuis 1999 (malgré une activité féminine toujours impactée par l'éducation des enfants).

1. Une répartition des catégories socio-professionnelles (CSP) qui reflète le profil industriel du territoire

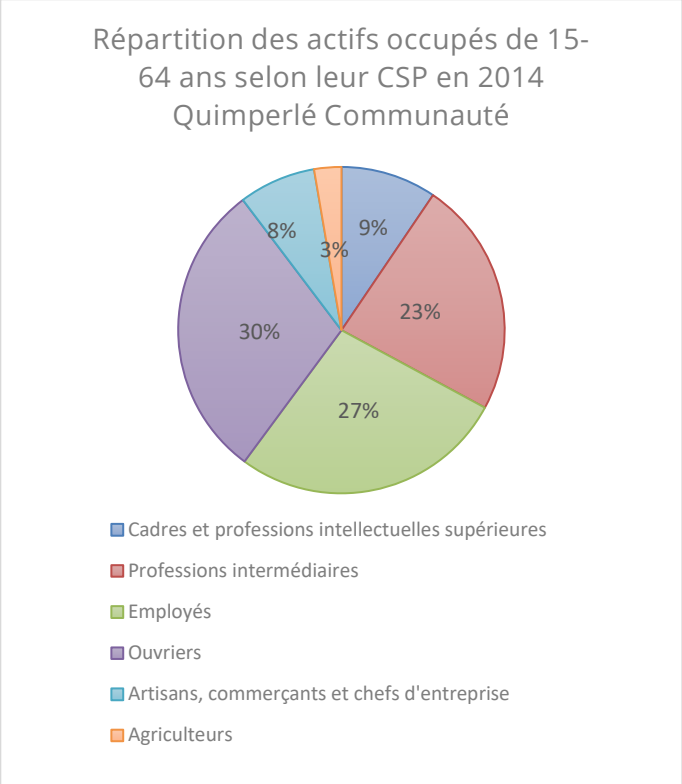

En 2014, c'est la CSP des ouvriers qui est la plus représentée (30%) suivie des employés (27%), des professions intermédiaires (23%) puis enfin des cadres (9%) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (8%). La tendance était globalement similaire en 2009, 1999 et 1990 malgré une légère hausse de la part des cadres, professions intermédiaires et employés et une légère baisse de celle des ouvriers, et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Le profil sociologique du

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

territoire est potentiellement lié à l'offre locale d'emploi. En effet, les industries agro-alimentaires représentent une grande partie des employeurs sur le territoire. La part des cadres et professions intellectuelles supérieurs a tendance à être plus importante dans les grandes villes et leurs agglomérations. Le Pays de Quimperlé étant un territoire « rurbain » et à certains endroits plutôt rural, cette répartition semble logique. Le pourcentage de cadres est significativement plus important sur les communes du littoral (14,3%), à Quimperlé (9,3%, malgré une tendance à la baisse entre 2009 et 2014) ainsi que sur la 1ère couronne de Quimperlé (9%) en comparaison aux autres communes.

2. L'emploi précaire sur le territoire

84% des salariés de 15 ans ou plus sont en contrat à durée indéterminée sur le territoire de Quimperlé Communauté en 2014, soit une très grande majorité (ne reflétant toutefois pas les difficultés d'accès à l'emploi pérenne des jeunes). Les 16% restant en contrats précaires sont répartis de la sorte : 10,7% en CDD, 2,9% en intérim, 1,5% en contrat d'apprentissage et 1% en contrat aidé. Toujours en 2014, les salariés en contrats précaires sont plus représentés parmi l'ensemble des salariés de 15 ans ou plus sur la ville de Quimperlé (18,5%), suivie de près par les communes du littoral (16,6%), les communes intérieures (15,9%) et celles du Nord-ouest (15,7%). La 1ère couronne de Quimperlé est moins concernée (12,5%).

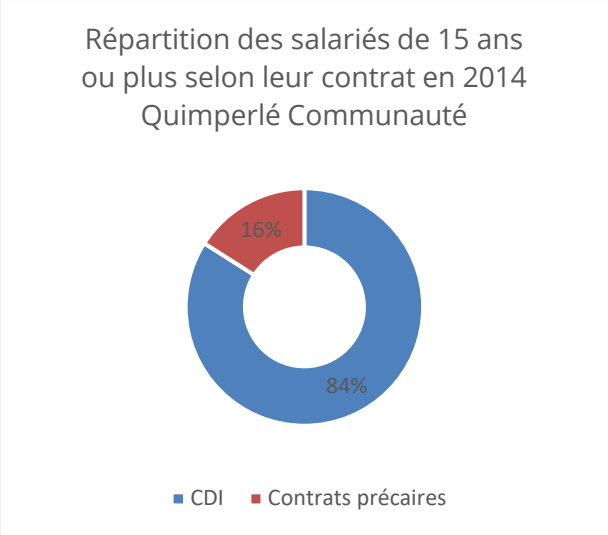

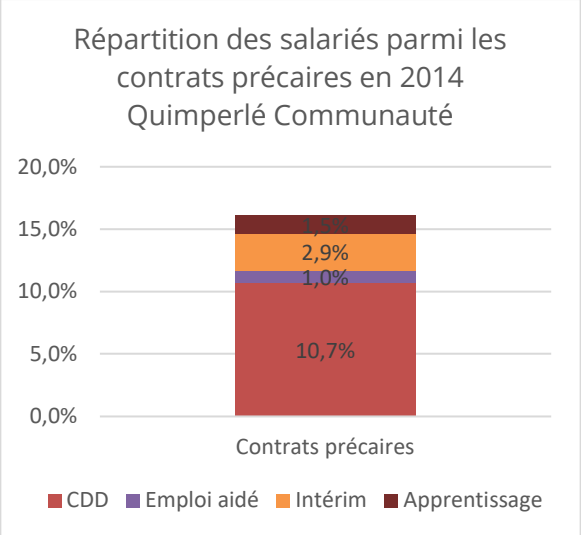

3. Un niveau de formation global en augmentation

De 2009 à 2014 sur le territoire de Quimperlé Communauté, la part des personnes possédant de hauts niveaux de formation (titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 et plus) est en constante augmentation. Elle est passée de 6,8% à 22,7%. Parallèlement, la part de celles détenant de bas niveaux de formation (aucun diplôme ou au plus un BEPC ou le brevet des collèges), baisse de manière permanente tout en restant légèrement plus élevée que celle des hauts niveaux en 2014.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

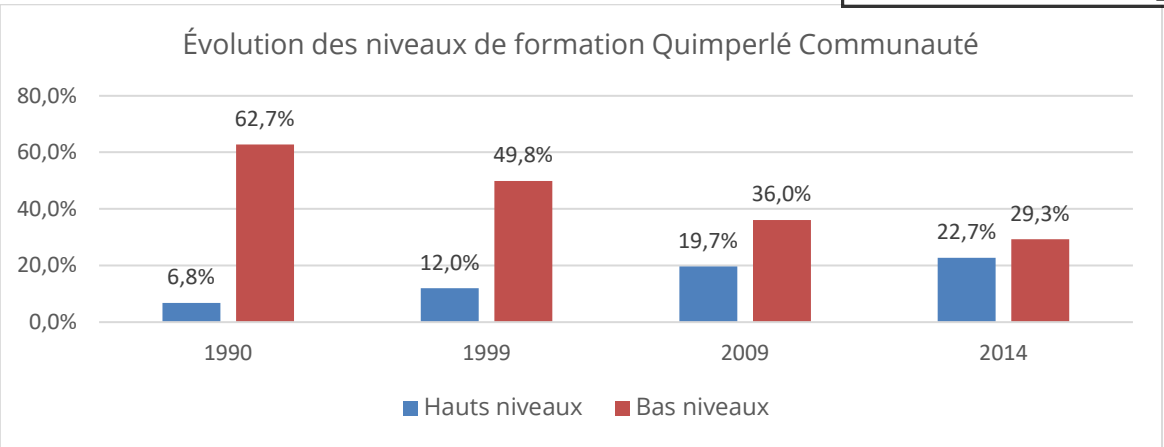

La part des femmes avec de hauts niveaux de formation est passée de 6,3% en 1990 à 24,6% en 2014, dépassant la part des hommes depuis 1999 avec un écart qui se creuse au fil des années. Géographiquement, les communes du littoral (26,5%), Quimperlé (23,1%) et la première couronne de Quimperlé (23,1%) ont les parts les plus importantes de hauts niveaux de formation. Le nord-ouest est la partie la moins concernée (16,9%).

IV. Des ménages et structures familiales influencés par les transformations de la société

Au fil des années, de moins en moins de couples sont liés par un contrat officiel (mariage, PACS). En dépit de la progression du Pacs, « l'union libre » ne cesse de progresser : trois millions de personnes étaient concernées en 1990, contre plus de sept millions au début des années 2010, soit environ 24% de l'ensemble des couples (11% en 1990). La descendance finale à 2,1 enfants par femme, fait de la France un pays avec une fécondité élevée en comparaison au reste de l'Europe. Parallèlement, les mutations de la famille laissent plus de place aux choix des femmes même si les hommes demeurent largement avantagés concernant le travail domestique et les choix professionnels. Également, même si la séparation constitue une forme d'émancipation, les femmes en subissent plus souvent les conséquences négatives. Une attention particulière aux familles monoparentales peut être de manière globale nécessaire afin d'aider les parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle.

1. Une diminution du nombre de personnes par foyer

De 1990 à 2014, le nombre de personnes vivant seules a connu une hausse permanente sur le territoire de Quimperlé Communauté, passant de 5194 à 8745, tandis que le nombre de couples avec enfants a eu tendance à stagner. Le nombre de familles monoparentales a également connu une hausse depuis 1990 mais surtout depuis 2009 avec une augmentation de 1635 à 1928 en 2014. Trois raisons majeures peuvent justifier ces évolutions : le vieillissement de la population, le nombre toujours croissant de séparations et le phénomène de décohabitation (les enfants quittent le foyer). Entre 2009 et 2014, la part des personnes seules parmi les ménages a augmenté passant de 33 à 35% quand dans le même temps, l'évolution de la part des familles avec enfant(s) est passé de 34 à 33%.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

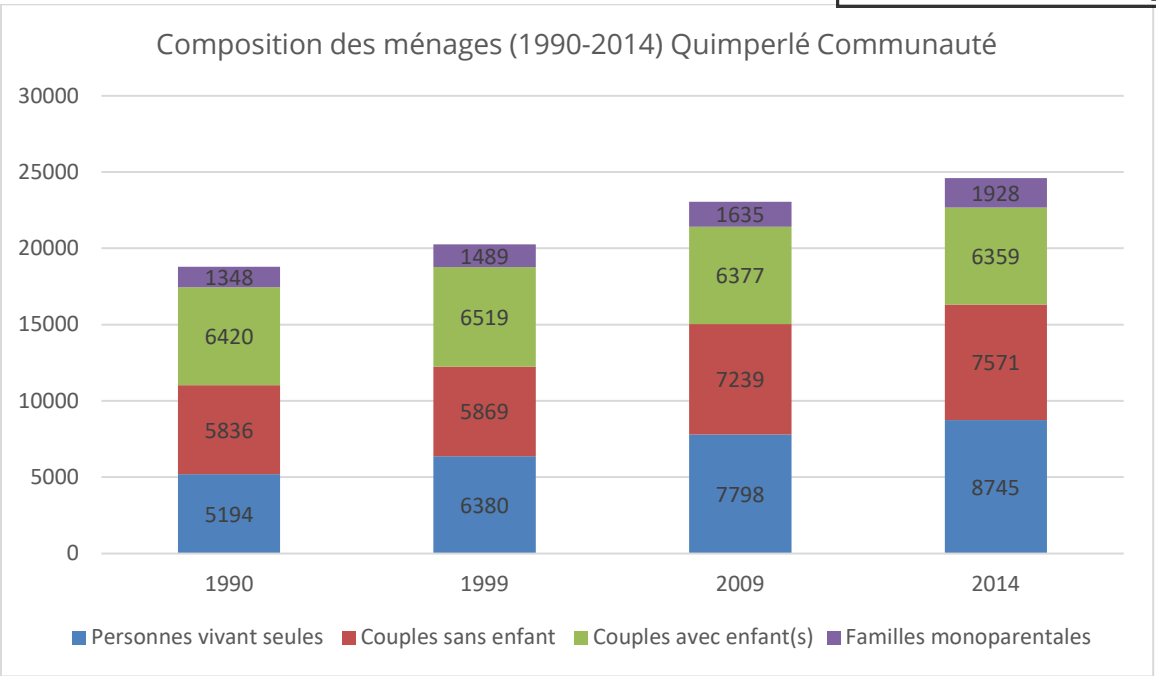

Les parts de personnes seules parmi l'ensemble des ménages sont plus élevées en 2014 à Quimperlé (41,8%), Scaër (39%), Saint-Thurien (37,1%) et Riec-sur-Belon (35,9%) que sur le reste du territoire.

2. Des évolutions de typologies parmi les familles

Évolution des typologies familiales de 2009 à 2014 à Quimperlé Communauté (en valeur absolue)	
Familles avec 1 ou 2 enfant(s)	**+350**
Familles nombreuses	**- 40**
Familles monoparentales	**+230**

Entre 2009 et 2014, on compte +350 familles avec 1 ou 2 enfant(s) et -40 familles nombreuses. Également sur cette même période, on recense +230 familles monoparentales. Globalement, depuis les années 1990, la part de familles monoparentales augmente, le poids des couples parentaux diminue et la part de familles nombreuses aussi. Le nombre de familles recomposées est estimé à environ 610 sur le territoire de Quimperlé Communauté. En 2014, les parts les plus élevées de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages concernent les communes de Quimperlé, de la 1ère couronne de Quimperlé ainsi que les communes intérieures.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

V. La petite enfance et l'enfance

Les places dans un mode de garde formel, qu'elles soient à domicile, en crèche, en maternelle ou par une assistante maternelle peuvent-être reliées à différents éléments socio-économiques : activité professionnelle des parents (surtout des mamans plus souvent en temps partiel ou sans emploi) ; inégalités sociales (les femmes les moins qualifiées s'arrêtent souvent de travailler) ; épanouissement du couple (3/4 des parents actifs ayant des enfants en bas âge doivent travailler de façon décalée). La prise en charge des enfants représente en effet une question sociale majeure pour un territoire.

1. Une présence d'enfants supérieure aux naissances domiciliées

Le nombre de naissances sur un territoire est lié à la présence des femmes en âge de procréer et parmi elles, des caractéristiques particulières puisque les grossesses seraient plus importantes chez les jeunes trentenaires que chez les jeunes quadragénaires ou chez les étudiantes.

L'évolution dans le temps du nombre de naissances va dépendre du renouvellement des femmes plus susceptibles d'avoir des enfants sur un territoire.

Sur le territoire de Quimperlé Communauté, la tendance des naissances domiciliées est à la baisse en passant globalement de 572 en 2006 à 453 en 2020[4]. Il en est de même concernant le nombre de femmes en âge de procréer.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est en diminution depuis 2015. Une légère hausse a été constatée en 2019.

Toutefois, le solde migratoire des enfants de moins de 11 ans met en lumière en 2020, la présence d'enfants supérieure aux naissances domiciliées observées les années précédentes. Cette présence étant liée à de nouvelles arrivées reflète ainsi l'attractivité d'un territoire pour les familles et enfants. Les mobilités résidentielles des familles étant courantes, les politiques de « parcours de jeunesse » allant de la petite-enfance à l'âge de l'acquisition de l'autonomie sont difficiles à concevoir. Aussi, l'importante mobilité des familles montre les limites de l'indicateur des naissances domiciliées dans l'anticipation des effectifs d'enfants ayant potentiellement besoin d'un mode d'accueil.

2. Des modes d'accueil d'enfants différents mais une offre qui semble limitée sur le territoire

Plusieurs caractéristiques peuvent expliquer les différences de recours entre les territoires : l'offre locale d'accueil mais aussi le niveau de revenus et le nombre d'enfants dans la famille.

Fin 2019 à Quimperlé Communauté, 215 foyers allocataires de la CAF ont fait le choix d'une cessation d'activité ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Les parents qui font ce choix bénéficient d'une prestation compensatoire de la CAF (PreParE[5]). Ce choix peut être

[4] Source : Relais Petite Enfance- Quimperlé Communauté

[5] Prestation Partagée d'Education versée par la CAF aux parents choisissant d'interrompre ou de réduire leur activité professionnelle, pour s'occuper d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

voulu par la famille mais peut être aussi un choix contraint faute de n'avoir pu trouver un mode d'accueil adapté à ses besoins. Toutefois, la part des enfants gardés par leurs parents ne se résume pas à celle des bénéficiaires de la PréParE puisque ceux qui n'ont pas travaillé avant d'avoir eu leur enfant ne peuvent en prétendre.

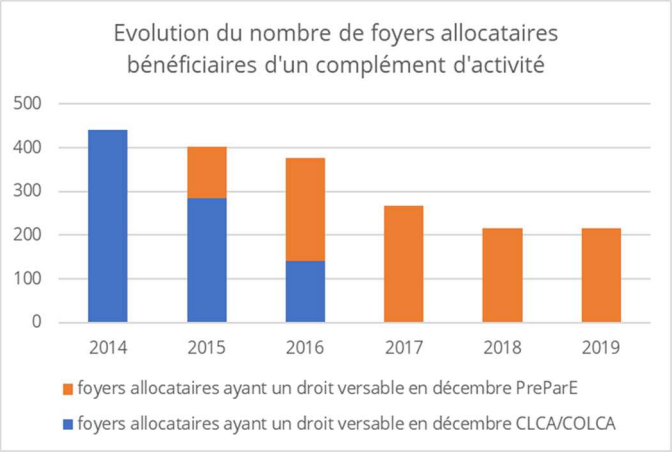

La PreParE a remplacé les CLCA/COLCA au 1er janvier 2015. La réforme du congé parental, est effective pour tous les couples qui souhaitent s'arrêter à l'arrivée de leur enfant. Elle comporte notamment une incitation au partage du congé pour l'éducation de l'enfant entre les deux conjoints (2 ans + 1an) au lieu de 3 ans pour un même parent.

Certains parents, 751 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2019, se tournent vers un mode d'accueil individuel en embauchant une assistante maternelle indépendante. Ceux-ci peuvent bénéficier du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) de la Prestation d'Accueil du Jeunes enfant (PAJE) versée par la CAF.

Fin 2020, Quimperlé Communauté compte 1039 places d'accueil pour jeunes enfants soit 12.5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une place d'accueil pouvant être occupée par plusieurs enfants (contrats d'accueil à temps partiel, renouvellement de la population accueillie), le nombre total d'enfants accueillis est généralement supérieur à celui des places offertes. Le recours aux places d'accueil individuelles peut être lié au degré de ruralité des communes puisque l'offre en EAJE (Établissement d'Accueil pour Jeune Enfant) est généralement plus développée dans les villes les plus importantes que sur les petites communes rurales.

3. L'activité des femmes, facteur déterminant dans les besoins en modes d'accueil

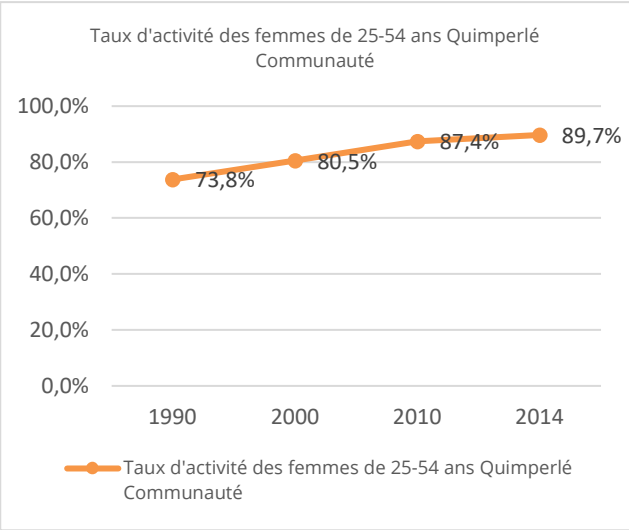

Depuis les années 1990, le taux d'activité des femmes de 25-54 ans n'a cessé d'augmenter. La tendance étant générale à l'échelle du pays, elle s'observe de fait également au niveau de Quimperlé Communauté. De 2009 à 2014, le taux d'activité féminin a augmenté de 87% à 90% dans le Pays de Quimperlé. Toutefois, la garde des enfants reste largement l'affaire des mères, même si les tendances montrent une légère réduction des inégalités hommes-femmes en la matière, ce qui impacte les femmes dans leur activité. Malgré cela, la majorité des mères sont actives, l'accès à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) est donc un enjeu primordial.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Pour les femmes qui choisissent de ne pas avoir d'activité pour garder leur(s) enfant(s), le risque de précarité en cas de séparation est plus important.

4. Des inégalités de vulnérabilité marquées dès l'enfance

Un enfant est considéré comme vulnérable et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire dès lors qu'il cumule certaines caractéristiques[6] (famille monoparentale, famille nombreuse, parents non actifs… Aucun de ces critères à lui seul ne représente un facteur majeur de fragilité de l'enfant). En 2013, 4% des enfants de moins de 3 ans sont considérés comme vulnérables (soit 30 enfants) et 8% de ceux de 6-10 ans (soit 110 enfants) sur le territoire de Quimperlé Communauté. Cet indicateur de vulnérabilité permet d'appréhender le nombre d'enfants qui pourraient être confrontés à des difficultés socio-éducatives temporaires/durables.

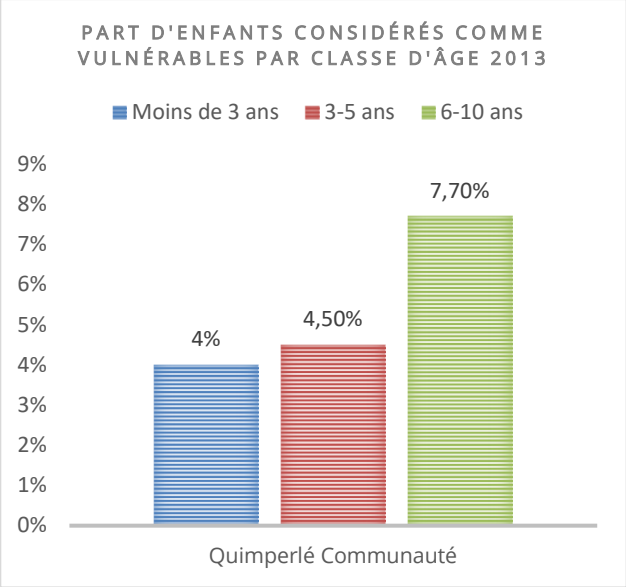

VI. Le parcours des jeunes du domicile à l'insertion dans le monde des adultes

La population jeune (-25 ans ici) n'est pas un groupe homogène, les situations diffèrent fortement en fonction notamment de l'âge, des études, de l'activité professionnelle, des périodes de chômage mais également de la formation ou non d'un couple. Les écarts sont notamment très importants entre les jeunes qui ont quitté l'école à 16 ans et ceux qui poursuivent des études longues en particulier concernant l'accès à un logement, aux loisirs et à la société de consommation. Les jeunes sont également plus impactés par les effets des fluctuations de l'économie puisqu'en période de crise leur intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour la majorité.

1. L'évolution de la population des 11-24 ans est liée au dynamisme démographique local

Les jeunes mineurs connaissent une mobilité résidentielle très fortement conditionnée par celle de leurs parents. La poursuite des études et l'entrée dans l'emploi expliquent par contre la plus grande partie des déménagements et mobilités géographiques des jeunes majeurs. Le niveau de diplôme est un facteur de mobilité vers les pôles urbains et le niveau d'études des jeunes s'accroissant, leur mobilité résidentielle augmente également.

[6] Caractéristiques citées p.63 de l'Analyse des Besoins Sociaux de Quimperlé Communauté (2018).

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

A Quimperlé Communauté, l'effectif des jeunes de 11-14 ans a connu une augmentation de 1990 à 2014 tandis que les effectifs des jeunes de 15-17 ans et 18-24 ans ont baissé (baisse plus significative chez les 18-24 ans). Ces évolutions à la baisse peuvent refléter un territoire avec une offre d'études supérieures limitée.

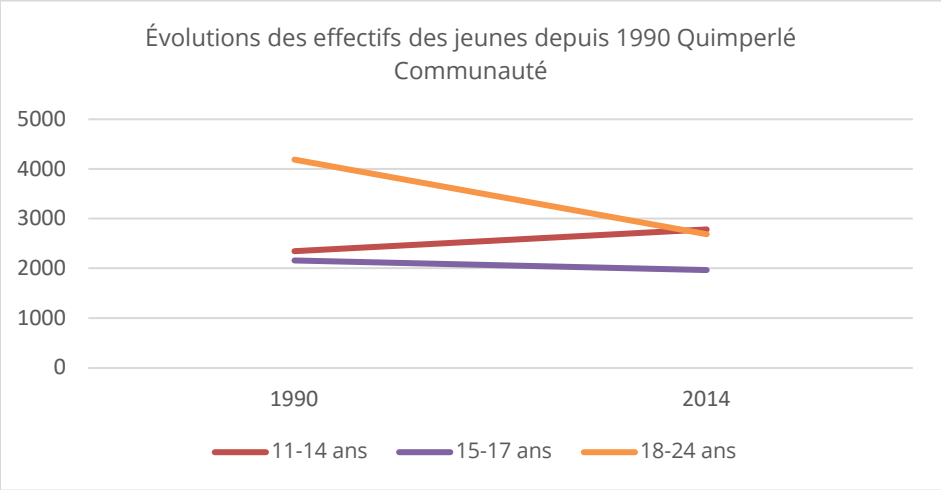

2. Des situations familiales très différentes avant 25 ans

Sur le territoire de Quimperlé Communauté en 2014, 80,3% des 10-14 ans sont des enfants d'un couple, 17.9% sont dans une famille monoparentale et 1.7% sont hors famille dans un ménage de plusieurs personnes (mariniers, personnes vivant en communauté type foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention…). Les situations évoluent avec l'âge puisque 70,3% des 15-19 ans sont des enfants d'un couple, 23.9% sont des enfants de famille monoparentale et 2.7% sont hors famille dans un ménage de plusieurs personnes. Toutefois, les situations commencent à différer de manière importante à partir de 20 ans avec l'apparition de nouvelles catégories : les adultes en couple sans enfant (16,9%), les adultes d'une famille monoparentale (0,6%) et les adultes en couple avec enfant(s) (8,4%).

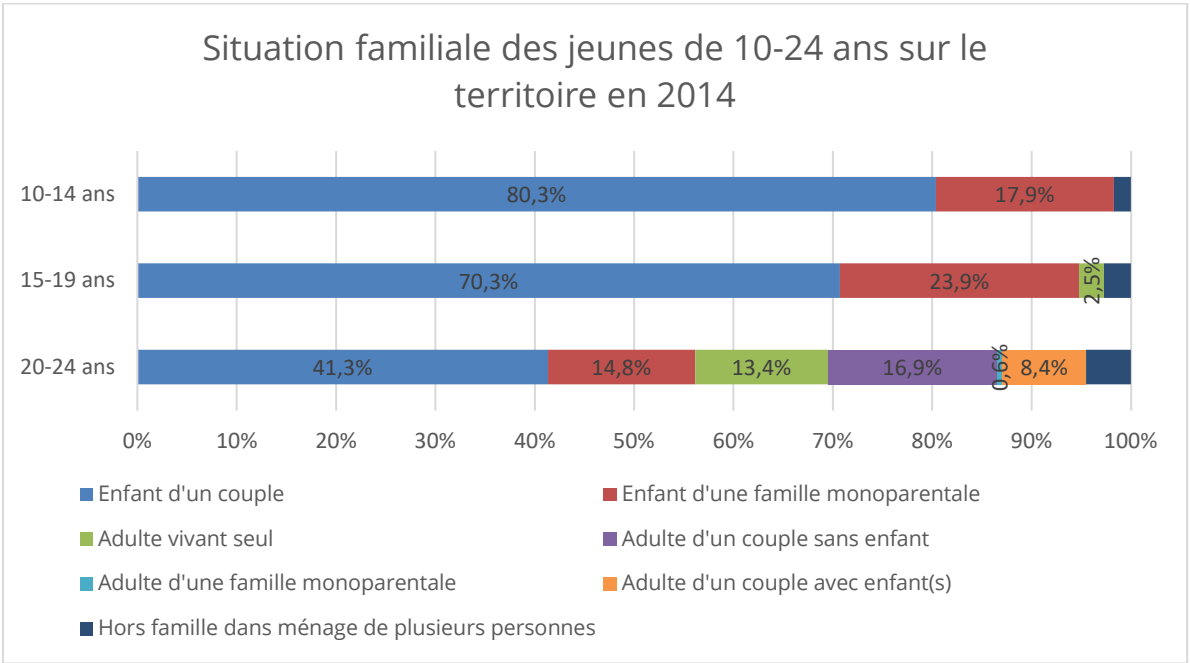

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

La très grande majorité des jeunes résident chez leurs parents jusqu'à 19 ans, après cet âge les départs se font soit dans le cadre d'une entrée dans le monde du travail soit dans le cadre d'une poursuite d'études. L'étape du départ du domicile parental associée à la prise d'autonomie financière est un moment de vulnérabilité en lien notamment avec la possibilité ou non de se loger, le caractère précaire ou non des emplois, la possibilité ou non d'un soutien financier par la famille. Les familles monoparentales sont de ce fait, plus sensibles au risque de pauvreté et le Pays de Quimperlé connait un accroissement de l'effectif de ces familles.

3. Un risque de précarité qui augmente avec la précocité des maternités

Parmi les jeunes filles du territoire (18-24 ans), certaines sont mamans et font partie d'une famille monoparentale. En effet, en 2014 dans le Pays de Quimperlé, 22.4% des mères de 18-24 ans sont des adultes d'une famille monoparentale et le nombre moyen d'enfants par femme s'établit à 1,3. Dans cette tranche d'âge, les femmes sont plus souvent parents que les hommes puisqu'elles se mettent en couple de manière plus précoce. Ces maternités précoces peuvent constituer un risque de précarité lié à un faible niveau de ressources économiques, sociales et culturelles. De manière globale, 6% des jeunes de 18-24 ans ont au moins un enfant à charge dans le Pays de Quimperlé contre 5% à l'échelle du Finistère.

4. Un fort taux de scolarisation mais qui évolue négativement avec l'avancée en âge

A Quimperlé Communauté en 2013, 100% des femmes et 81,3% des hommes de 15-17 ans non scolarisés sont sans diplôme, on observe donc une surreprésentation des femmes. Dans la tranche d'âge suivante, la tendance s'inverse : 17,7% des femmes et 22,8% des hommes de 18-24 ans non scolarisés sont sans diplôme sur le territoire. Les raisons des sorties d'école sont complexes et multidimensionnelles (scolaires, personnelles, familiales, socio-économiques, culturelles…). Certaines sorties sont potentiellement liées à une situation de décrochage scolaire, particulièrement chez les 15-17 ans.

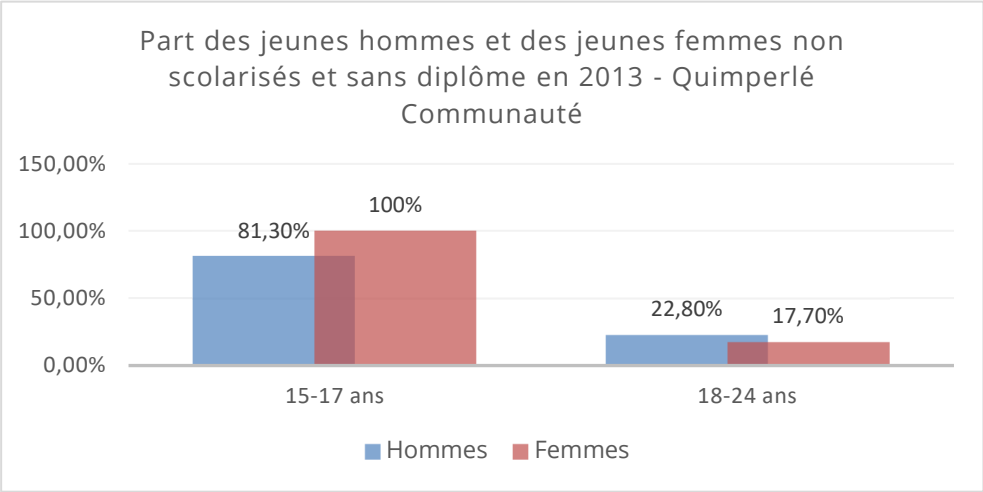

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

En 2014 sur le territoire, le taux de scolarisation des 15-17 ans et 18-19 ans reste toutefois élevé en s'établissant respectivement autour de 96.7% et 67.9% de la population de ces tranches d'âges mais est légèrement inférieur à la part à l'échelle du Finistère. C'est le taux de scolarisation des 20-24 ans qui est significativement plus faible sur le Pays de Quimperlé en comparaison au Finistère avec 19.8% des 20-24 ans qui sont scolarisés sur le territoire contre 40% en Finistère. Cette différence peut être liée à l'offre d'études supérieures limitée localement. Globalement, parmi les jeunes de 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, les femmes ont des plus hauts niveaux de formation à Quimperlé Communauté.

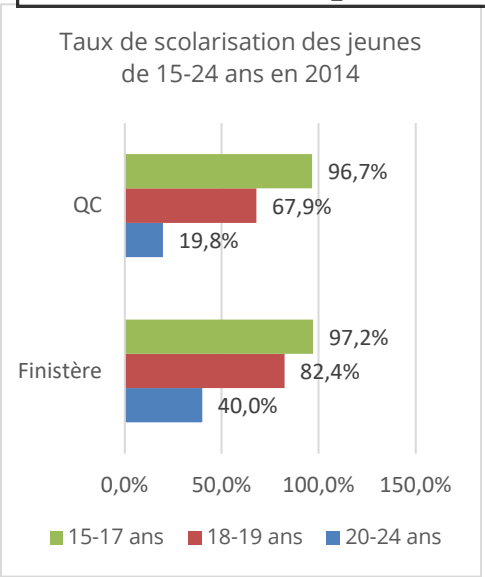

5. Les jeunes actifs et les contrats précaires

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus concernés par les contrats précaires et en particulier la tranche d'âge 15-19 ans : en 2014, 47.3% d'entre eux sont en apprentissage, 27.5% en CDD et environ 8% en intérim. De manière générale, la part des contrats précaires chez les jeunes actifs occupés de 15 à 24 ans du territoire vaut 41.8%, ce pourcentage est supérieur aux valeurs de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), du Finistère et de la France métropolitaine.

La proportion de personnes en CDI augmente naturellement avec l'âge puisqu'elle passe de 12.6% des actifs de 15 à 19 ans à 47% chez les 20-24 ans puis à 75% chez les 25-39 ans.

De plus, en 2014, 18% des jeunes de 15-24 (soit environ 850) ans ne sont ni en emploi ni en formation, ce qui peut avoir un impact négatif sur leur insertion. En comparaison, ils sont 16% sur CCA.

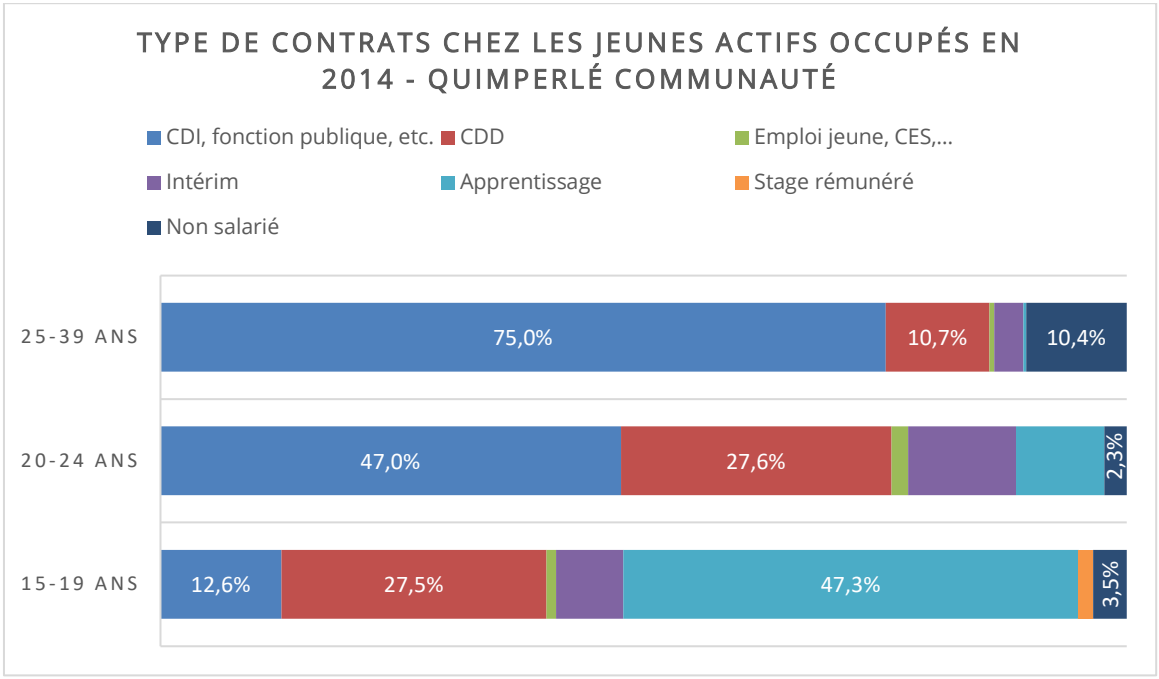

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

VII. Le vieillissement de la population et ses enjeux pour le territoire

Le vieillissement d'une population représente plusieurs enjeux pour un territoire, parmi eux : l'économie, l'emploi, le système de soins, les relations intergénérationnelles et surtout l'offre d'accompagnement et de prise en charge des personnes dépendantes. Comme pour les jeunes, de fortes inégalités existent entre les personnes âgées en fonction de l'âge, des milieux sociaux et du réseau familial pour les soutenir. Par exemple, les jeunes retraités sont moins exposés aux risques de dépendance que les plus âgés.

1. Une part de personnes âgées en constante augmentation dans le Pays de Quimperlé

De 1990 à 2014, la part des personnes de plus de 60 ans dans la population totale du territoire est passée de 25% à 30% avec une hausse observable des tranches d'âges de 75-84 ans et 85 ans et plus. En 2014, la proportion de 85 ans et plus à Quimperlé Communauté est supérieure à la part départementale et régionale.

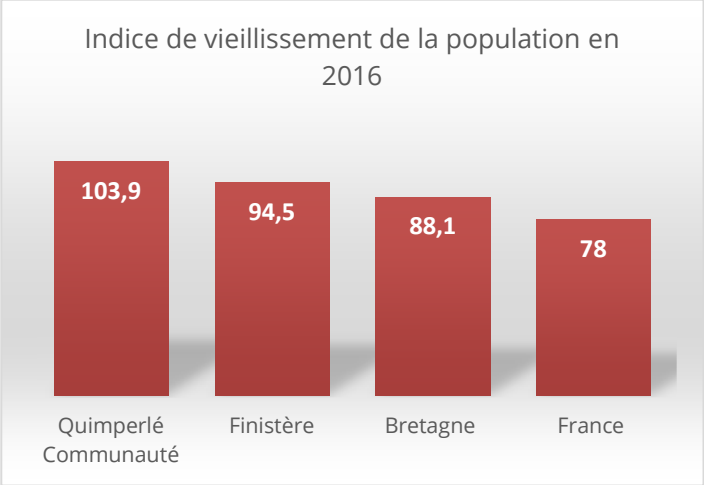

En 2016, l'indice de vieillissement à l'échelle de Quimperlé Communauté est significativement supérieur à la valeur départementale, régionale et nationale. Un indice supérieur à 100 indique que les 65 ans et plus sont plus nombreux sur un territoire que les moins de 20 ans. C'est le cas pour le Pays de Quimperlé dont l'indice de vieillissement de la population en 2016 vaut 103,9[7].

De plus, en s'appuyant sur l'évolution positive du nombre de personnes âgées ces dernières années, des projections sont possibles : selon COMPAS, la population de 85 ans et plus pourrait représenter 5% de la population en 2028 contre 3% en 2013 atteignant ainsi 3280 personnes contre 1910 personnes quinze ans plus tôt (les effets de la crise sanitaire de la covid-19 ne sont pas pris en compte dans la projection).

Poids dans la population totale en % à Quimperlé Communauté (projections COMPAS)				
	2013	2018	2023	2028
60-74 ans	17,7	19,7	20,4	20,4
75-84 ans	8,3	7,7	8,5	10,3
85 ans et plus	3,5	4,7	5,4	5,4
Total des 60 ans et plus	29,5	32,1	34,3	36,1

Source : Insee, RP 2013 & Projections © Compas

[7] Sources : Insee RP2016, exploitations principales en géographie au 01/01/2019.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Des différences existent au sein même du territoire puisque les communes littorales sont plus touchées par d'importantes parts de 60-74 ans que les autres communes en 2014. L'écart est moindre concernant la tranche d'âge des 75 ans et plus même si nous retrouvons des valeurs légèrement plus importantes dans les communes du littoral ainsi qu'à Scaër. La collectivité doit considérer le vieillissement global sur son territoire afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et de prise en charge adaptés aux multiples profils caractérisant les aînés (seniors dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, aidants naturels…).

Le ratio aidants/aidés[8] donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille. Une baisse de ce ratio illustrerait une diminution du potentiel soutien informel des personnes âgées dépendantes (hausse de la population à aider et baisse de la population aidante) et obligerait les territoires à imaginer et développer de nouvelles réponses pour prévenir l'isolement social des personnes les plus âgées. A Quimperlé Communauté, la projection de COMPAS montre une baisse de ce ratio au fil des années, en lien avec le vieillissement de la population passant de 4,1 en 2013 à 2,6 en 2023 et 2,1 en 2033. De plus, la proportion de personnes vivant seules augmente avec l'âge, du fait notamment d'une hausse de la probabilité d'être veuf, ce qui a également un impact sur les besoins en matière d'accompagnement des personnes.

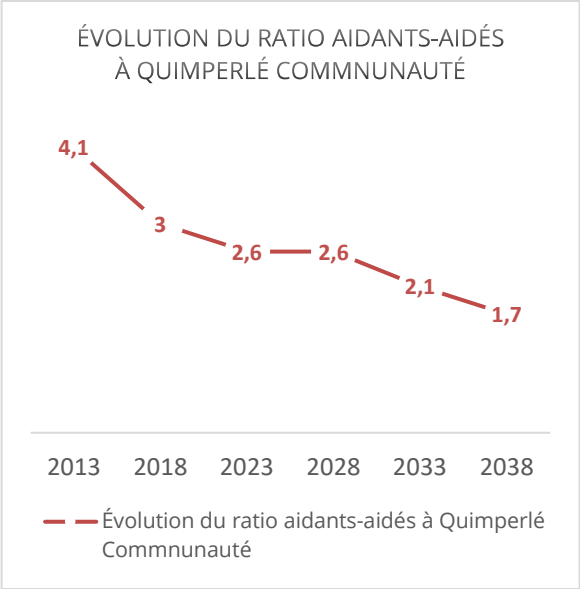

2. Des conditions de vie hétérogènes chez les personnes âgées

A Quimperlé Communauté en 2014, 91% des ménages de 65 ans et plus est propriétaire de son logement. 9% des ménages de cette catégorie d'âge reste locataire du parc privé et du parc social. Cela constitue des inégalités puisque les propriétaires avec un patrimoine ont plus de ressources potentielles permettant de financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou l'entrée dans une institution, en liquidant par exemple leur patrimoine. Les locataires ont un risque plus élevé de voir leur fragilité augmenter.

Des inégalités de surface de logement sont également observables puisqu'en 2014, 459 ménages de 65 ans et plus vivent dans un logement d'1 ou 2 pièces. Tandis que 1250 vivent dans un logement de 3 pièces et que 6813 vivent dans un logement de 4 pièces ou plus.

[8] Rapport entre les 55-64 ans (population des aidants en général) et les 85 ans et plus (population à aider en général).

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

VIII. Le handicap : de l'enfance à l'âge adulte

En France, le handicap physique et psychique concerne en grande partie les personnes âgées : en 2014, en effet, 2% des 20-39 ans déclarent une limitation physique absolue et 7,9% une limitation cognitive grave contre respectivement 51,6% et 26,2% des 80 ans ou plus selon l'INSEE. Le handicap peut également être influencé par les milieux sociaux puisque 20% des ouvriers et 13% des cadres supérieurs déclarent une déficience motrice.

1. La prise en charge financière d'un enfant handicapé

Portrait de territoire COMPAS (2017)	**2015 QC Évolution (2009-2015)**
Allocataires de l'AEEH	163 allocataires +74
Part des ménages allocataires de l'AEEH	2% des familles +83,1%

La qualité de vie et le niveau de vie des familles ayant un enfant en situation de handicap sont souvent aggravés en raison de dépenses supplémentaires si l'on compare avec la situation des autres familles ayant les mêmes conditions socio-économiques. L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) est versée sans conditions de ressources par la CAF ou la MSA. Elle concerne fin 2015, 2% des familles avec enfant(s) sur le territoire de Quimperlé Communauté (tendance similaire à l'échelle du département et de la France métropolitaine). De 2009 à 2015, le nombre d'allocataires de l'AAEH a augmenté de +74 et la part des ménages allocataires de + 83,1%. Le nombre d'allocataires est un indicateur pouvant renseigner la prévalence du handicap sur un territoire et ainsi la réponse que peut y apporter une collectivité. Toutefois, les effectifs d'enfants handicapés ne sont pas forcément égaux aux nombres d'enfants aidés financièrement.

2. Une Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) qui vise à compenser les difficultés d'accès à l'emploi

Évolutions du nombre d'allocataires de l'AAH de 2009 à 2015	
Quimperlé Communauté	**+31%**
Concarneau Cornouaille Agglomération	**+26%**
Finistère	**+21%**
France métropolitaine	**+18%**

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Les adultes handicapés âgés de plus de 20 ans et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou entre 50 et 79% si le handicap entraîne une restriction d'accès à l'emploi) peuvent bénéficier de l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH). En 2015, la CAF recense 813 allocataires de l'AAH, soit 3% des ménages de Quimperlé Communauté. De 2009 à 2015, le nombre d'allocataires de l'AAH de Quimperlé Communauté a augmenté de 31%, soit 190 allocataires de plus. En comparaison, l'augmentation pour le Finistère a été de 21%. Cette augmentation peut être liée à des difficultés d'insertion importantes des personnes concernées sur le marché du travail. En 2014, le taux de chômage des personnes handicapées à l'échelle nationale est en effet deux fois supérieur à celui de la population générale.

IX. Les évolutions des inégalités territoriales et sociales de revenus et de la pauvreté

« Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 026 euros par mois pour une personne seule en 2016. »[9]

En France métropolitaine, de 2005 à 2015, le taux de pauvreté est passé de 13,4% à 14,3% et a rejoint ainsi son niveau du début des années 1980 (période qui marque un important changement dans l'histoire sociale du pays avec l'amélioration de la protection sociale). Cette évolution masque une importante progression de la pauvreté chez les jeunes alors que la situation s'améliore pour les tranches d'âges intermédiaires.

1. Un niveau de vie médian proche du niveau national mais une légère hausse du nombre de personnes avec un niveau de vie inférieur à 50% et 60% du seuil de pauvreté

En 2013, le niveau de vie médian à Quimperlé Communauté est 1670€[10], presque équivalent au niveau de la France métropolitaine (10€ de moins pour QC). Le niveau de vie est calculé sur la base de l'analyse des revenus du ménage, il impose de prendre en compte l'ensemble des ressources du ménage auxquelles sont soustraits les impôts directs payés. Ainsi, toute personne vivant dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté est considérée comme pauvre. De 2012 à 2014, le nombre de personnes dont le niveau de vie est inférieur de 50% au seuil de pauvreté a augmenté en passant de 824 à 840 sur le territoire de Quimperlé Communauté. Sur cette même période, la tendance est similaire pour l'effectif des personnes avec un niveau de vie inférieur à 60% du seuil de pauvreté (de 989 à 1008).

Au sein même du territoire, des inégalités de niveaux de vie médian peuvent s'observer : le littoral ainsi que la première couronne de Quimperlé bénéficient des plus hauts niveaux de vie médian. À

[9] https://www.insee.fr/fr/statistiques/3676666?sommaire=3696937

[10] 50% de la population vit avec moins de 1670€ par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1670€ par mois.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

l'inverse, les communes du Nord-Ouest ainsi que les communes intérieures ont les niveaux de vie médian les plus faibles.

2. Des personnes pauvres surreprésentées dans certaines catégories de population (mais plusieurs caractéristiques sont à prendre en compte)

En 2013 à Quimperlé Communauté, 5490 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ces personnes sont plus nombreuses chez les ménages avec un référent fiscal situé dans les tranches d'âge intermédiaires (30-39 ans, 40-49 ans et 50-59 ans) ce qui peut potentiellement être dû aux enfants à charge et au fait que ces ménages comprennent le plus grand nombre de personnes. Ensuite un léger écart existe entre les personnes vivant dans un ménage locataire et celles vivant dans un ménage propriétaire. Toutefois, la tendance est à l'inverse des représentations que l'on peut avoir puisque les ménages propriétaires sont plus nombreux en valeur absolue : 2900 contre 2590 pour les locataires (mais avec une part de population concernée significativement plus faible que chez les locataires). Ensuite, les ménages d'une seule personne sont les plus susceptibles d'être touchés par la précarité (1250) que les ménages plus importants à l'exception de ceux de 5 enfants ou plus (1180).

Catégories de population surreprésentées parmi les personnes pauvres (en valeurs absolues) en 2013 à Quimperlé Communauté	
Type de ménage	Couple parental, famille monoparentale, personne seule
Age du référent fiscal	30-39 ans ; 40-49 ans ; 50-59 ans
Taille du ménage	Ménage d'une seule personne, ménage de 5 personnes ou plus

Source : Insee, Filosofi 2013 & estimations © Compas

Malgré une surreprésentation des tranches d'âges intermédiaires parmi les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, on estime que les moins de 30 ans qui ont davantage tendance à vivre seuls, sont ceux dont les niveaux de vie sont les plus faibles. Ce qui s'explique par une jeunesse qui accède difficilement à l'emploi stable. En 2013, la moitié des jeunes de moins de 30 ans de Quimperlé Communauté dispose d'un revenu inférieur à 1480€ par mois et l'autre moitié d'un revenu supérieur.

3. Une pauvreté plus marquée chez les personnes vivant en famille monoparentale

Les familles monoparentales sont les plus concernées par la pauvreté et les situations de privation puisque les ressources se basent sur le revenu d'une seule personne. En 2013 sur le territoire de Quimperlé Communauté, 26% des familles monoparentales sont concernées par la pauvreté (environ 1370 personnes) contre 8% de ceux vivant en couple parental (2120 personnes, ce chiffre est plus élevé car l'effectif de couples parentaux est largement plus important sur le territoire).

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

4. Les différences de niveaux de vie entre propriétaires et locataires

Malgré un effectif plus élevé de ménages propriétaires vivant sous le seuil de pauvreté lié à un nombre plus important de propriétaires que de locataires sur le territoire, les locataires ont un niveau de vie médian significativement plus faible. En 2013, le niveau de vie médian dans un ménage locataire de Quimperlé Communauté est de 1320€ contre 1760€ chez les propriétaires. Les 10% des ménages propriétaires les plus riches disposent de ressources supérieures à 2840€ par mois. Ce montant est de 2060€ chez les locataires.

5. Des ménages dont les revenus ne sont composés que de prestations CAF

Les ménages les plus pauvres de Quimperlé Communauté sont presque tous allocataires de la CAF, soit au titre des minimas sociaux soit au titre des aides au logement. Quelques personnes en situation de pauvreté peuvent ne pas être allocataires de la CAF : les personnes sans papier, les jeunes sans logement et les personnes en rupture de droits. En 2015, parmi les 7940 ménages connus par la CAF, on recense environ 840 allocataires dont les ressources dépendent intégralement des prestations sociales et 1450 allocataires dont les prestations représentent 50% ou plus des ressources. Des différences sont toujours observables au sein même du territoire avec des pourcentages de population concernée plus élevés à Quimperlé, dans les communes intérieures et celles de la 1ère couronne de Quimperlé. Les communes du littoral disposent encore une fois des pourcentages les plus faibles.

6. Une hausse des allocataires de revenus garantis

Les minimas sociaux de la CAF ne représentent qu'une partie de l'ensemble des minimas sociaux de notre système de protection sociale, ils en recouvrent toutefois une grande partie (RSA, AAH). De 2010 à 2015, le nombre de bénéficiaires des revenus garantis a connu une augmentation permanente chaque année. Les personnes concernées étaient au nombre de 1258 en 2010 pour atteindre 1 735 personnes en 2015. Parmi elles en 2015, environ 1468 personnes bénéficiaient des minimas sociaux (RSA socle + AAH), ce qui représente 6% des ménages de Quimperlé Communauté cette année-là.

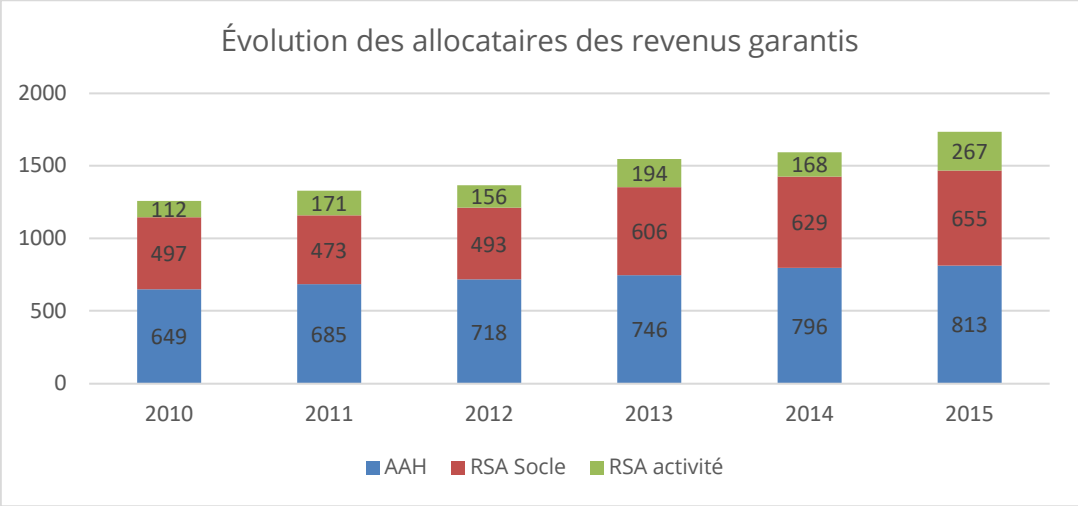

Source : CAF 2010-2015

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

7. Un non recours à la CMU-C observable sur le territoire

En 2013, la part de la population de Quimperlé Communauté éligible à la CMU-C est estimée à 4% environ, soit autour de 2210 personnes. Cet effectif est supérieur à celui enregistré par la Caisse primaire d'assurance maladie et laisse entrevoir un non-recours potentiel à la CMU-C parmi la population éligible du territoire. De manière générale, une part importante des personnes ayant droit à la CMU-C, estimée à 20% environ, n'en fait pas la demande. Malgré un non recours observable, de 2010 à 2015 le nombre de personnes couvertes par la CMU-C a fortement augmenté en passant de 514 à 1238. Sur le territoire, c'est la commune de Quimperlé qui bénéficie du plus important pourcentage de taux de couverture par la CMU-C.

Les indicateurs d'accès à la CMU-C ne sont pas des indicateurs d'accès à la santé mais des indicateurs de niveau de vie. En effet, un recours à la CMU-C ne signifie pas que les personnes ont recours aux soins. Certains soins notamment sont peu utilisés par les ménages les plus pauvres (soins dentaires, soins gynécologiques) pour des raisons financières et/ou culturelles.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Conclusion

Quimperlé Communauté est un territoire avec un profil industriel. Les nombreuses industries concentrent en effet la plus grande partie des emplois. Il connait une hausse constante de sa population depuis plusieurs années en lien avec de nouvelles arrivées et un cadre de vie apprécié (patrimoine boisé et maritime dense). La proportion de propriétaires parmi les ménages a également connu une augmentation. L'offre de commerces diversifiée couvre les besoins de la population et au fil des années l'agglomération a vu son implantation d'établissements actifs croître. Le centre hospitalier de Quimperlé, porté par le Groupe Hospitalier Bretagne Sud, est un atout de taille puisqu'il propose de nombreux services de santé dont des urgences et des consultations avancées de spécialistes. Aussi, sur le territoire le taux de scolarisation des jeunes est élevé même si le niveau de formation est inférieur au niveau départemental et régional. Toutefois, le niveau de formation global augmente de façon permanente depuis de nombreuses années.

Le tissu associatif local dynamique révèle un territoire impliqué et sensibilisé aux questions sociales. Au niveau culturel, les initiatives visent à permettre l'ouverture aux publics dits spécifiques.

L'offre locale d'accueil qui si l'on se réfère aux chiffres du présent document semble limitée, tend à se développer fortement les prochaines années (créations de micro-crèches et crèches privées).

Le territoire de Quimperlé Communauté est attractif, il doit cependant s'adopter aux problématiques des habitants :

- l'augmentation de la part des ménages composés de personnes seules,
- le vieillissement de la population,
- les situations de précarité en augmentation,
- les besoins de prise en charge des enfants,
- une situation d'enclavement pour certaines parties du territoire (problèmes de mobilité),
- des logements propriétaires majoritaires et sous occupés (ex : personne âgée vivant seule dans une maison),
- une offre locative notamment pour les petits logements limitée,
- des difficultés d'accès à l'emploi pérenne marquées chez les jeunes (contrats précaires),
- une hausse des situations de non recours à la CMU-C observable (non recours aux soins potentiel).

Cet état des lieux est le support à la construction d'un travail collaboratif et partenarial : le Projet Social de Territoire (PST) dont les axes stratégiques sont :

- Rendre effectives les solidarités pour tous les publics ;

- Améliorer et coordonner l'offre territoriale en réponse à l'évolution des besoins.

Les objectifs partagés de ces axes seront intégrés à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF du Finistère et aux Accords pour des Territoires Solidaires (ATS) du Conseil Départemental du Finistère pour la période 2022-2026.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ANNEXE 2- Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

QC	TYPE DE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
	ALSH	ALSH de Bannalec – 28 rue du Trévoux – 29380 BANNALEC
		ALSH de Kermec - Kermec - 29300 TREMEVEN
		ALSH de Moëlan/Mer - Les Petites Salles - 29350 MOELAN/MER
		ALSH de Scaër - 16 rue Yves Yannes - 29390 SCAER
	LAEP	Petit à peton 4 sites d'ouverture (cf. ALSH) Service basé à la maison de l'enfance - Kermec - 29300 TREMEVEN
	RPE	Relais Petite Enfance - Maison de l'enfance Kermec – 29300 TREMEVEN
	FJT ADPEP 29	214 Rue du Couëdic – 29300 QUIMPERLE
ARZANO	Accueil adolescents	6 Rue de Keralvé – 26 300 ARZANO
BANNALEC	Accueil adolescents	Rue de Kerlagadic – 29380 BANNALEC
	ALSH périscolaire	Rue de Saint Thurien – 29380 BANNALEC
	Crèche Point-virgule	28 Rue du Trévoux – 29380 BANNALEC
CLOHARS CARNOET	Accueil adolescents	Place Nava – 29360 CLOHARS CARNOET
	ALSH périscolaire	10 Route de Moëlan sur Mer – 26360 CLOHARS CARNOET
	Crèche les p'tits malins	Route de Moëlan sur Mer – 29360 CLOHARS CARNOET
	Ludothèque	1 Place de la liberté d'expression – 2936 CLOHARS CARNOET
MELLAC	Accueil adolescents	Route de Saint Thurien, salle polyvalente – 29300 MELLAC
MOELAN SUR MER	Accueil adolescents	14 Rue Cécile Ravallec – 29350 MOELAN SUR MER
	Crèche Océane	Rue de Kerdiaoulig – 29350 MOELAN SUR MER
QUERRIEN	Accueil adolescents	Place de l'église – 29310 QUERRIEN
QUIMPERLE	Accueil adolescents	1 Rue Thiers – 29300 QUIMPERLE
	Crèche les tournesols	4 Rue de Kerjouanneau – 29300 QUIMPERLE
	Crèche Capucine	4 Rue de la passerelle – 29300 QUIMPERLE
	Ludothèque	12 Rue de Clohars – 29300 QUIMPERLE
REDENE	Accueil adolescents	12 Rue de Rosbigot - 29300 REDENE
RIEC SUR BELON	Crèche les Pitchounets	1 Rue des Vieux Chênes – 29340 RIEC SUR BELON
	Ludothèque	2 Rue des Gentilshommes – 29340 RIEC SUR BELON
SCAER	Accueil adolescents	3 Rue Louis Pasteur – 29390 SCAER
	Crèche Babayaga	1 Rue de la source – 29390 SCAER
	Centre social	3 Rue Louis Pasteur – 29390 SCAER

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Le plan d'actions reprend de manière synthétique les grands axes du PST, les objectifs opérationnels, spécifiques, les actions réparties selon les opérateurs, les outils existants ou à venir ainsi qu'un calendrier d'exécution prévisionnel.

Les fiches actions détaillent l'ensemble des actions portées pour les 5 ans de la CTG et du PST.

Le plan d'actions est décliné comme suit :

Axe 1 : rendre effectives les solidarités pour tous les publics

1.1 Favoriser le repérage des situations d'isolement
- 1.1.1 Définir les outils de repérage et d'orientation pour les situations d'isolement posant problèmes
- 1.1.2 Développer et favoriser les temps de convivialité et de mixité

1.2 Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits
- 1.2.1 Favoriser les mobilités pour permettre des conditions d'accès favorables aux droits
- 1.2.2 Accompagner les citoyens dans leurs usages du numérique
- 1.2.3 Fluidifier les parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 1.2.4 Développer de nouvelles offres de logement en s'appuyant sur l'existant

Axe 2 : améliorer et coordonner l'offre territoriale en réponse à l'évolution des besoins

2.1 Permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelles
- 2.1.1 Faciliter l'accès aux modes d'accueil
- 2.1.2 Accompagner la parentalité

2.2 Accompagner la perte d'autonomie sur le territoire des personnes âgées et/ou handicapées
- 2.2.1 Faire connaître les dispositifs existants sur le handicap et l'avancée en âge
- 2.2.2 Soutenir les aidants
- 2.2.3 Sensibiliser et former les professionnels et les citoyens

2.3 Favoriser l'épanouissement des jeunes pour un passage à la vie adulte réussi
- 2.3.1 Faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes
- 2.3.2 Favoriser le bien-être des jeunes
- 2.3.3 Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, professionnel et résidentiel

Le plan d'actions est décliné en 9 fiches-actions. Celles-ci interagissent les unes avec les autres et ont souvent des objectifs communs.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 1 - Objectif 1.1 - Favoriser le repérage des situations d'isolement posant problème	
Pilotage	Quimperlé Communauté - Département
Partenariat	CLIC, associations, communes, CCAS, SAP, Pompiers, Facteurs, CAF
Contexte	Les situations d'isolement touchent tous types de publics et une personne isolée n'est pas forcément une personne vivant seule. L'isolement social peut être caractérisé par le fait de ne pas accéder à certains loisirs et activités, de ne pas avoir de vie sociale en dehors du ménage, de ne pas recourir à certains de ses droits… Sur le territoire de Quimperlé Communauté, d'importantes problématiques d'isolement ont été mises en lumière via divers diagnostics territoriaux/études de terrain (Analyse des Besoins Sociaux, Contrat Local de Santé, Plan Local de l'Habitat, …). Elles concernent notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, celles avec des problématiques de précarité et les jeunes. Les personnes concernées sont difficilement identifiables et le repérage représente la porte d'entrée d'un accompagnement adapté et d'un accès aux droits adéquat.
Objectifs spécifiques	✓ Définir les outils de repérage et d'orientation pour les situations d'isolement posant problème ✓ Développer et favoriser les temps de convivialité et de mixité
Description actions	- Définir une grille de critères d'alerte et de vigilance sur l'isolement - Répertorier les orientations possibles en cas de repérage d'une situation d'isolement - Créer une cellule de veille (CCAS, ALSH, crèche, écoles, …) à l'échelle communale sur l'initiative des élus - Identifier des personnes ressources pour repérer les personnes isolées - Généraliser un accueil personnalisé pour les nouvelles familles par le biais des inscriptions scolaires - Organiser des temps « d'Aller-Vers » : ex : équipe des questions-bus des réponses, mise en place d'ateliers partagés, Fraternibus, … - Développer des lieux de rencontres de proximité : espace de vie sociale, cafés-goûters conviviaux, … - Créer ou renforcer des liens entre les établissements médico-sociaux et associatifs pour favoriser l'inclusion - Ouvrir les structures aux personnes extérieures pour des temps d'animation ou de repas - Créer pour les personnes isolées et à faibles revenus des carnets de tickets pour accéder aux loisirs

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Modalités d'intervention	- Définir des critères d'alerte ou de détection - Définir un outil de signalement - Elargir le nombre d'acteurs en capacité de repérer et signaler - Mutualiser les moyens - Développement du séminaire Kenober - Temps de réunions, d'ateliers, de communication ciblée et de retours d'expériences
Public cible	Personnes âgées, personnes handicapées, familles précaires, jeunes…
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	1er séminaire Kenober : octobre 2021 2022-2026
Lien et contextualisation	Mise en place du séminaire Kenober Expérimentation du Fraternibus par le Secours Catholique Schéma départemental de l'animation et de la vie sociale
Budget et financement	- Temps RH sur les temps de coordination et d'animation : 0.10 ETP (QC) - Création d'un outil dédié au repérage (construction + communication) : 1 000 € - Sur les temps de convivialité : à l'initiative des porteurs de projets et communes.
Contraintes et conditions de réussite	- Approbation par tous de l'outil de repérage pour une utilisation efficace sur le territoire. - Temps de pédagogie à prévoir autour d'un maximum d'acteurs. - Veiller au respect législatif et éthique sur le repérage de l'isolement. - Veiller à une multiplicité des temps de convivialité pour une meilleure adhésion des publics. - Veiller à la mise en place d'une communication adaptée et ciblée.
Evaluation et suivi	- Réalisation de l'outil d'aide au repérage et d'orientation - Nombre de personnes présentes au séminaire Kenober - Développement d'un réseau étoffé de « repérants » - Nombre et qualité des temps de convivialité sur le territoire - Questionnaire de satisfaction auprès du public

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 1 - Objectif 1.2 - Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits

Action 1.2.1. Favoriser les mobilités pour un accès favorable aux droits

Pilotage	Quimperlé Communauté
Partenariat	TBK, associations, CCAS, plateformes de mobilité, ABCD Agir, Mission Locale, CDAS
Contexte	Le territoire de Quimperlé Communauté, composé de 16 communes, est hétérogène dans son organisation spatiale. Certaines communes étant plus rurales que d'autres, l'offre de services y est plus limitée que dans les centres plus urbains et les distances pour y accéder peuvent représenter un frein pour la population. Des problématiques de mobilité conduisant à des difficultés d'accès géographique aux droits, aux services et aux activités de loisirs ont pu être observées sur le territoire. Elles touchent principalement les personnes à mobilité réduite ainsi que celles en situation de précarité et les jeunes. Les limites géographiques représentent un réel enjeu pour un territoire puisqu'elles peuvent avoir un réel impact sur les conditions de vie des habitants, notamment pour l'accès à l'emploi ou à la formation.
Objectifs spécifiques	- Réduire les freins à l'accès aux droits, notamment à l'emploi et à la formation - Faciliter l'accès aux activités de loisirs - Favoriser l'indépendance des personnes
Description actions	- Favoriser l'acquisition et le maintien du permis de conduire : bourse au permis, promouvoir la conduite accompagnée et supervisée, développer les ateliers de soutien à l'apprentissage du code, prévention du maintien du permis de conduite auprès des seniors - Favoriser l'acquisition d'un véhicule et son entretien : favoriser l'implantation d'un garage solidaire, atelier de réparation de véhicule, personne référente pour aide à l'achat, développer le micro-crédit social ou prêt à taux zéro - Informer et accompagner sur l'utilisation d'autres modalités de mobilité : covoiturage solidaire ou non, valoriser les structures d'accompagnement (solidarité transports, Asapi, ...), informer sur les acteurs de la mobilité, développer des offres alternatives (mise à disposition pour les personnes âgées d'un conducteur utilisant le véhicule de la personne âgée) - Développer l'offre de transport à la demande de TBK et du Mobibus
Modalités d'intervention	- Recensement des aides et dispositifs existants - Communiquer sur ces éléments - Valoriser ou aider au développement des dispositifs existants : plateforme, bourse au permis, ...

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

	- Etudier la faisabilité de la création d'un garage solidaire : retour d'expérience d'autres territoires
Public cible	Les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer sur le territoire
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026
Lien et contextualisation	Dispositifs existants : Mobibus, Ty Mouv, Mobil'emploi, associations, Mission locale, aides facultatives des CCAS pour les permis de conduire, startijenn zo, la Main tendue, solidarités transports.
Budget et financement	- Temps RH de coordination : 0.10 ETP (QC) - Subventions plateformes de mobilité : QC + Département - CCAS : en fonction des budgets dédiés - CAF, Mission Locale
Contraintes et conditions de réussite	- Veiller à la complémentarité des dispositifs - Développement d'une communication adaptée et ciblée
Evaluation et suivi	- Nombre de personnes utilisant les dispositifs subventionnés - Nombre d'aides financières individuelles : réaliser un suivi sur plusieurs mois pour évaluer l'impact de ces aides - Evolution des prises en charge par les plateformes de mobilité - Evolution de l'utilisation du covoiturage

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 1 - Objectif 1.2 - Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits

Action 1.2.2. Accompagner les citoyens dans leurs usages du numérique

Pilotage	Quimperlé Communauté
Partenariat	Maison France Services, associations, réseau des médiathèques, communes, CAF
Contexte	Le numérique est devenu indispensable pour accéder aux droits, à l'emploi (pour trouver un emploi et comme outil de travail) et au quotidien puisqu'il permet de maintenir entre autre le lien social, l'accès aux loisirs, la mobilité, le suivi scolaire… Parmi les freins au numérique on retrouve notamment : l'illettrisme, le coût des outils de télécommunication et de connexion, une offre d'accompagnement limitée[11]. Selon une étude d'Emmaüs Connect, 5 millions de français cumulent précarité sociale et numérique ce qui les isolent encore plus. En 2019, l'illettrisme numérique ou illectronisme, concerne 17 % de la population. Les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, celles vivant seules ou en couple sans enfant ou encore résidant dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement comme par le manque de compétences numériques. (INSEE)[12]
Objectifs spécifiques	- Faciliter l'accès au numérique et limiter l'illettrisme numérique - Permettre aux personnes d'accéder à leurs droits - Favoriser l'inclusion des personnes
Description actions	- Informer sur les activités et acteurs existants : création d'un guide à l'échelle communautaire - Accompagner à l'utilisation des outils du numérique en privilégiant la proximité et/ou l'itinérance : mise en place de référents, appel aux bénévoles, développer des ateliers, des permanences, échanges intergénérationnels, accompagnements au domicile, favoriser les initiatives associatives - Aider à l'acquisition et à la maintenance des outils : récupérer, reconditionner, démarcher les opérateurs pour des tarifs adaptés
Modalités d'intervention	- Recrutement d'un chargé de mission numérique et des conseillers numériques (QC + Maison France Services) - Recenser les dispositifs existants et les regrouper dans un guide papier et numérique

[11] « Fracture numérique, fracture sociale » Revue Projet 2019/4 (N° 371)

[12] https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

	- Définir avec les acteurs du territoire les accompagnements les plus adéquats en fonction des besoins des publics et des moyens à notre disposition sur le territoire
Public cible	Le public ayant besoin d'un accompagnement dans leurs usages du numérique
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	Création du guide : 2022 Accompagner à l'utilisation des outils : 2022-2026 Aider à l'acquisition d'outils : à partir de 2023
Lien et contextualisation	Atelier d'insertion startijenn zo, Maison France Service, développement de tiers-lieux.
Budget et financement	Chargé de mission numérique + 1 conseiller numérique (subventionné à hauteur de 50 000 € sur deux ans) + participation financière de la CAF 29 : QC 1 conseiller numérique Maison France Service : Ville de Quimperlé avec subvention état de 50 000 € sur 2 ans + participation de QC à 50 % à partir de la troisième année. Création d'un guide papier sur le numérique : 2 000 € - prévoir une impression régulière + mise à jour.
Contraintes et conditions de réussite	- Nécessité de mise à jour régulière de l'outil recensant les dispositifs - Assurer une complémentarité dans les accompagnements - Adapter selon le public tout en favorisant la mixité de celui-ci - Garantir un « service après-vente » pour assurer un suivi sur quelques mois et selon les besoins d'utilisation - Maintenir les accueils physiques des publics - Veiller à ne pas se substituer aux organismes compétents et responsables de l'accessibilité de leur outil numérique
Evaluation et suivi	- Réalisation et diffusion du guide des dispositifs existants - Nombre d'accompagnements réalisés - Typologie de la population accompagnée - Développement d'un réseau d'aide à l'acquisition et maintenance des outils

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 1 - Objectif 1.2 - Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits

Action 1.2.3. Fluidifier les parcours d'insertion sociale et professionnelle

Pilotage	Quimperlé Communauté
Partenariat	Département, chantiers et entreprises d'insertion, mission locale, Pôle emploi, service du développement économique, Actife, CAF
Contexte	Quimperlé Communauté abrite une population fragilisée, précarisée ou en voie de l'être. Très souvent en lien avec un chômage de longue durée, ce public cumule des difficultés économiques et sociales. Toutefois, l'insertion ne dépend pas uniquement du marché du travail mais aussi de la capacité de l'individu à agir, à se prendre en charge. Elle est transversale puisque liée à différents champs : l'isolement, la mobilité, l'accès aux droits, à l'autonomie, la santé, l'adaptation de la qualification, les conditions de vie… Pour une personne écartée de l'emploi, le territoire manque de préalable à l'insertion par l'activité économique (chantier, association intermédiaire…) où il est demandé des savoirs et savoir-être professionnels. Le territoire de Quimperlé Communauté compte trois chantiers d'insertion (les Jardins Solidaires de Kerbellec à St-Thurien, la laverie-friperie de Scaër, la Lande Fertile à Moëlan-sur-Mer, une association intermédiaire (IDES) et une association d'accompagnement vers l'emploi (ACTIFE) basée à Quimperlé. D'autres projets sont en cours. Quimperlé Communauté porte depuis 2019, des activités dites de remobilisation sociale permettant d'apporter une réponse adaptée aux problématiques repérées : mobilité, estime de soi, santé, situation sociale. Les compétences professionnelles sont peu ou pas abordées dans ce dispositif. Un atelier d'insertion viendra compléter l'offre en 2022.
Objectifs spécifiques	- Valoriser et permettre aux personnes de retrouver de l'estime de soi - Encourager la capacité d'agir et accroître l'autonomie des personnes - Lever les freins périphériques à l'accès et au maintien dans l'emploi - Favoriser le lien social - Favoriser le bien-être mental et physique
Description actions	- Favoriser l'autonomie des personnes en leur donnant accès à des ressources partagées : outilthèque, repair café, information sur économie d'énergie dans les logements, fablab… - S'appuyer sur les outils développés sur les axes transversaux : mobilité, numérique, logement, alimentation, santé, …

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Modalités d'intervention	- Développer des temps d'échanges avec les acteurs du territoire pour favoriser les parcours entre les dispositifs - Recenser les besoins auprès des acteurs du territoire - Intégrer la notion d'insertion dans les autres objectifs du projet social de territoire
Public cible	Personnes en insertion sociale et/ou professionnelle
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026
Lien et contextualisation	Atelier d'insertion startijenn zo, structures d'insertion subventionnées par QC et le CD 29
Budget et financement	- startijenn zo : financé à 80% par Département et FSE - A définir selon le projet réalisé
Contraintes et conditions de réussite	- Connaissance parfaite et partagée des acteurs et actions du territoire - Valoriser le droit à l'expérimentation
Evaluation et suivi	- Evolution du nombre de personnes accompagnées - Evolution des compétences développées - Qualification des passerelles réalisées

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 1 - Objectif 1.2 - Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits

Action 1.2.4. Développer de nouvelles offres de logement en s'appuyant sur l'existant

Pilotage	Quimperlé Communauté
Partenariat	Foyer de jeunes travailleurs, bailleurs sociaux, bailleurs privés, CAF
Contexte	La question de l'habitat se pose comme un des leviers prioritaires à actionner pour favoriser l'accès aux droits. Le territoire de Quimperlé Communauté doit décliner son action en prenant en compte les éléments socio-démographiques propres à son périmètre : des niveaux de revenus médians inférieurs à la Cornouaille, une répartition segmentée avec une majorité de jeunes couples qui privilégient les communes périurbaines et des retraités qui s'installent dans les communes littorales, des besoins spécifiques selon la typologie de la population (personnes âgées, public en situation de précarité, publics de moins de 30 ans). Même si de nouveaux programmes de logement social se sont développés et continueront à se développer, il devient nécessaire de s'appuyer sur l'existant pour pallier les difficultés de logement d'une partie de la population.
Objectifs spécifiques	- Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement pour permettre un accès aux droits plus général (emploi, santé, éducation, …) - Favoriser la solidarité intergénérationnelle - Favoriser le maintien au domicile des aînés dans de bonnes conditions - Favoriser l'autonomie des jeunes - Permettre aux victimes de violences intrafamiliales de se mettre à l'abri
Description action	- Développer l'habitat intergénérationnel pour pallier l'isolement des personnes âgées - Développer l'hébergement temporaire chez l'habitant ou tiny house - Créer un accueil routard - point d'hygiène (+ chenil) - Promouvoir le viager solidaire - Construire de nouveaux logements pour répondre aux besoins : petits logements, logements temporaires, mixant les publics, pour les jeunes, logements sociaux, PLAI, urgence, co-location bailleurs privés/publics - Faire connaître et développer les hébergements spécifiques pour certains publics : accueil familial, pension de famille
Modalités d'intervention	- Recueil d'expériences sur d'autres territoires - Prise de contact avec les porteurs de projets duplicables - Recenser les dispositifs existants et communiquer auprès des acteurs - Se référer au Plan Local de l'Habitat

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Public cible	Les habitants de Quimperlé Communauté
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026
Lien et contextualisation	Plan Local de l'Habitat, contexte sanitaire qui a accentué les besoins en petits logements et mises à l'abri des victimes de violences intra-familiales.
Budget et financement	Financement en fonction des compétences des acteurs
Contraintes et conditions de réussite	- Veiller à la diversité et complémentarité des dispositifs - Veiller au respect des compétences des acteurs - Veiller à la bonne coordination et connaissance des acteurs
Evaluation et suivi	- Evolution de l'offre sur des dispositifs existants - Nombre de personnes logées et/ou hébergées

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 2 - Objectif 2.1 – Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle

Action 2.1.1. Faciliter l'accès aux modes d'accueil

Pilotage	CAF – Quimperlé Communauté
Partenariat	Communes, crèches, acteurs de l'insertion, acteurs du handicap, CDAS, PMI
Contexte	Les places dans un mode de garde formel, qu'elles soient à domicile, en crèche ou par une assistante maternelle, peuvent avoir une incidence sur différents éléments socio-économiques : activité professionnelle des parents (surtout des mamans plus souvent en temps partiel ou sans emploi) ; inégalités sociales (les femmes les moins qualifiées s'arrêtent souvent de travailler) ; épanouissement du couple (des parents actifs ayant des enfants en bas âge doivent parfois travailler de façon décalée). La prise en charge des enfants représente une question sociale majeure pour un territoire. Fin 2019 à Quimperlé Communauté, 215 foyers allocataires de la CAF ont fait le choix d'une cessation d'activité ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Fin 2020, Quimperlé Communauté compte 1039 places d'accueil pour 1443 jeunes enfants soit 72 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Une place d'accueil pouvant être occupée par plusieurs enfants (contrats d'accueil à temps partiel, renouvellement de la population accueillie), le nombre total d'enfants accueillis est généralement nettement supérieur à celui des places offertes.
Objectifs spécifiques	- Réduire les inégalités femmes-hommes - Réduire le risque de précarité en favorisant un accès plus aisé à l'emploi - Favoriser la socialisation des enfants
Description actions	- Informer sur les dispositifs existants via de la communication mais aussi via des référents - Renforcer la coordination petite enfance (s'inspirer de la coordination communautaire des médiathèques) afin de réguler les nouveaux projets en adaptant l'offre aux spécificités du territoire, de centraliser les demandes afin de mesurer la tension du territoire et mieux repérer les besoins, de gérer les situations de crise (cf crise sanitaire), de conforter le réseau des professionnels pour en faciliter la transversalité, sous forme d'une instance politique
Modalités d'intervention	- Temps de réunion avec les acteurs du territoire 1 fois par an pour mise à jour des connaissances et mise en œuvre d'actions correctives - Définir le plan de communication du livret bien grandir

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

	- Accompagner les demandes de micro-crèche, de maisons d'assistantes maternelles et installation d'assistantes maternelles - Poursuivre la réflexion sur les métiers de services à la personne en y intégrant les métiers de l'enfance
Public cible	Les parents de Quimperlé Communauté
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026
Lien et contextualisation	Livret bien grandir – sortie prévue au dernier trimestre 2021 Label « Maison des parents » porté par la CNAF
Budget et financement	CAF via la CTG, communes et associations pour les crèches, privé avec les micro-crèches, QC Financement selon les compétences des acteurs
Contraintes et conditions de réussite	- Veiller à anticiper les risques de rupture (ex. départs multiples à la retraite d'assistantes maternelles) dans l'offre - Développer une communication adaptée et ciblée - Définir collectivement le rôle et les limites de l'instance de coordination
Evaluation et suivi	- Evolution du nombre de places en structures collectives et individuelles - Evolution du nombre d'enfants et jeunes accueillis, - Types d'offres développées (babysitting, horaires atypiques, garde partagée, …) - Evolution du tarif de prise en charge - Evolution du taux de pauvreté chez les parents

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 2 - Objectif 2.1 - Favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle	
Action 2.1.2. Accompagner la parentalité	
Pilotage	Quimperlé Communauté
Partenariat	Groupe parentalité, mission locale, éducation nationale, crèches, espaces jeunesse des communes, MJC, CAF, CDAS
Contexte	Territoire offrant de multiples atouts pour élever des enfants, Quimperlé Communauté dispose de nombreux points forts : une offre importante de structures de loisirs, d'espaces jeunesse, d'associations, notamment sportives, d'évènements de type « semaine de l'enfance », « semaine du jeu » etc. Une forte dynamique de réseau grâce à la mobilisation des élus, des professionnels, et des parents impliqués dans les associations de parents d'élèves ; et une réelle envie des parents, qui restent nombreux à dialoguer à la porte de l'école ou dans des lieux privés, en demande d'activités partagées avec leur enfant (café récré, Ti Circus…). Cependant, le parcours de parent peut parfois se heurter à certaines difficultés pour lesquelles il faut trouver collectivement une réponse adaptée : précarité, monoparentalité, handicap, consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes, usage non cadré du numérique, …
Objectifs spécifiques	- Faciliter le lien professionnels-parents - Intégrer le parent dans les réflexions à l'échelle du territoire - Favoriser le développement des compétences psychosociales des jeunes - Soutenir les postures parentales - Adapter l'offre aux besoins du territoire
Description actions	- Suivre le plan d'actions parentalité - Encourager la mise en place des conditions d'une meilleure égalité femmes hommes (valoriser le congé paternité…) - Créer une banque de matériel de puériculture : siège auto et rehausseur pour permettre aux parents de circuler avec leurs enfants en toute sécurité - Mise en place de la semaine Petite Enfance
Modalités d'intervention	Cf. plan d'actions parentalité
Public cible	Les familles de Quimperlé Communauté
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Lien et contextualisation	Plan d'actions parentalité QC, CTG, Plan breton de mobilisation pour les jeunesses
Budget et financement	Cf. plan d'actions parentalité
Contraintes et conditions de réussite	Cf. plan d'actions parentalité
Evaluation et suivi	Cf. plan d'actions parentalité

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 2 - Objectif 2.2- Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées et/ou des personnes handicapées	
Pilotage	Quimperlé Communauté
Partenariat	Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), service social du GHBS, accueils de jour, Ehpad, CLS, CAF, CCAS, associations
Contexte	Sur le Pays de Quimperlé, on observe une hausse du nombre de personnes âgées et de personnes handicapées depuis plusieurs années. Ce qui représente plusieurs enjeux pour le territoire, parmi eux : l'économie, l'emploi, le système de soins, les relations intergénérationnelles, le maintien à domicile et surtout l'offre d'accompagnement et de prise en charge des personnes dépendantes. En 2016, l'indice de vieillissement[13] à l'échelle de Quimperlé Communauté (103,9) est significativement supérieur à la valeur départementale, régionale et nationale. Le ratio aidants/aidés[14] donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dépendantes par leur famille. A Quimperlé Communauté, la projection de COMPAS montre une baisse de ce ratio au fil des années, en lien avec le vieillissement de la population passant de 4,1 en 2013 à 2,6 en 2023 et 2,1 en 2033, ce qui veut dire qu'il y aura de moins en moins d'aidants familiaux dans les années à venir. La collectivité doit considérer cette conjoncture (hausse de personnes en perte d'autonomie et baisse du nombre d'aidants) afin d'anticiper de nouveaux services, modes d'accompagnement et de prise en charge adaptés aux multiples profils (seniors dynamiques et actifs, personnes âgées isolées, en perte d'autonomie, aidants naturels, personnes handicapées actives, personnes handicapées vieillissantes…).
Objectifs spécifiques	- Faire connaître les dispositifs existants sur le handicap et l'avancée en âge - Soutenir les aidants - Sensibiliser et former les professionnels et les citoyens
Description actions	- Créer un guide d'information sur les dispositifs existants et sur la mise en accessibilité - Définir un référent handicap sur le territoire, autre que la Maison Départementale des Personnes Handicapées

[13] Un indice supérieur à 100 indique que les 65 ans et plus sont plus nombreux sur un territoire que les moins de 20 ans.

[14] Rapport entre les 55-64 ans (population des aidants en général) et les 85 ans et plus (population à aider en général).

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

	- Rendre les outils d'information et de communication compréhensible pour tous - Soutenir la création de répit ponctuel pour permettre aux aidants de souffler - Soutenir la création d'un dispositif d'appui aux aidants, plateforme permettant de connaître les droits et possibilités des aidants - Travailler sur les représentations du rôle d'aidant - Poursuivre la construction du parcours de l'enfant handicapé sur le territoire de QC en s'appuyant sur les différents acteurs dont le PRH 29 - Former les accueils de proximité au handicap - Sensibiliser aux handicaps
Modalités d'intervention	- Recrutement d'un chargé de mission pour 3 ans - Définition de référents de proximité dans les communes - Mise en place de groupes de travail pour la réalisation des actions - Animation de la commission intercommunale d'accessibilité
Public cible	Les habitants de Quimperlé Communauté
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026
Lien et contextualisation	Mesure 5 du plan de refondation des urgences ; groupe de travail handicap ; groupe de travail aidants, schéma d'accessibilité du réseau des médiathèques, étude sur le recrutement des services à la personne avec Audélor
Budget et financement	- Chargé de mission pour 3 ans : subvention possible de la CAF pour financement à hauteur de 80% du poste - A définir en fonction des actions - Guide du handicap : 2000 € - prévoir actualisation
Contraintes et conditions de réussite	- Réaliser une lettre de mission pour les référents handicap - Régularité et efficacité des temps de rencontre - Agir en fonction de ses compétences
Evaluation et suivi	- Recrutement du chargé de mission handicap - Constitution du groupe de référents - Développement et diffusion d'outils d'information - Evolution du nombre de personnes sensibilisées, formées

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Axe 2 - Objectif 2.3 - Favoriser l'épanouissement des jeunes pour un passage à la vie adulte réussi	
Pilotage	Mission locale – Quimperlé Communauté
Partenariat	CAF – Foyer de jeunes travailleurs – Mairies et CCAS – Associations, CDAS
Contexte	La population jeune (-25 ans) n'est pas un groupe homogène, les situations diffèrent fortement en fonction de l'âge, des études, de l'activité professionnelle, des périodes de chômage mais également de la formation ou non d'un couple. Les écarts sont notamment très importants entre les jeunes qui ont quitté l'école à 16 ans et ceux qui poursuivent des études longues en particulier concernant l'accès à un logement, aux loisirs et à la société de consommation. Les jeunes sont également plus impactés par les effets des fluctuations de l'économie puisqu'en période de crise leur intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour la majorité. De plus, les professionnels du territoire intervenants auprès des jeunes expriment une hausse de la prévalence d'addictions (drogue, tabac, alcool, écrans…), de troubles psychiques ainsi qu'une baisse générale de l'estime de soi. Les sujets d'isolement, de bien-être mental, de prévention, de mobilité, d'accès à un logement et à un emploi sont autant de freins qu'il faut réussir à lever sur le territoire du pays de Quimperlé pour permettre aux futurs adultes de s'épanouir sereinement.
Objectifs spécifiques	- Faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes/le passage à l'âge adulte - Favoriser le bien-être des jeunes - Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, professionnel et résidentiel
Description action	- Communiquer sur les dispositifs soutenus par la Caf : "argent de poche", "sac à dos", "on s'lance", le BAFA solidaire, PAEJ, … - Sensibiliser et former les jeunes et adultes à la nécessité de gérer son budget - Favoriser le bénévolat auprès des jeunes pour des projets identifiés - Adapter les pratiques professionnelles des adultes aux façons de vivre des jeunes - Valoriser et faire connaître les métiers et entreprises - Proposer aux jeunes de venir en mairie découvrir leurs droits, les aides possibles - Proposer une formation ouverte (élus, professionnels, société civile) qui permettrait de réfléchir sur ce que sont les jeunesses, les représentations et les attentes - Encourager tous les acteurs de l'éducation (parents, profs, animateurs, …) à développer et entretenir des liens avec les jeunes favorisant une bonne estime d'eux

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

	- Créer une annexe au projet social ou un projet jeunesse à part entière en associant les collèges et lycées, espaces jeunes, associations - Valoriser et développer la coopération communautaire sur les questions de jeunesses - Mettre en place une instance politique jeunesse avec les jeunes et les élus - Inviter des jeunes de tout horizon à des groupes de travail ponctuels pour recueillir leur avis et propositions - Informer les jeunes sur les parcours de formation atypique soutenu par le département, la région ou les fondations - Accompagnement du CDAS pour le passage à la majorité
Modalités d'intervention	- Définir le plan de communication sur les dispositifs existants - Commencer par la formation des élus sur les jeunesses - Mise en place de groupes de travail dédiés pour suivi des actions - Définir le porteur de la coordination de cette fiche action
Public cible	Les habitants et les professionnels de Quimperlé Communauté
Territoire	Pays de Quimperlé
Calendrier	2022-2026
Lien et contextualisation	Contrat Local de Santé sur la partie prévention ; Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, CTG
Budget et financement	Financement en fonction des compétences des différents acteurs
Contraintes et conditions de réussite	- Favoriser le recueil des avis et des propositions des jeunes avant toute mise en œuvre d'action leur étant destinée - Veiller à une communication adaptée et ciblée - Veiller à rester complémentaires dans l'offre proposée - Veiller à respecter la temporalité des jeunes et non celle des adultes
Evaluation et suivi	- Nombre de passages au SIJ, foyers jeunes travailleurs, - Mobilisation des instances éducatives et consultatives (conseils municipaux de jeunes, CESC,…) - Nombre d'actions mises en place avec les jeunes - Nombre de partenariats/réseaux activés

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

La gouvernance de la CTG et du PST va s'articuler autour d'un COPIL, d'un groupe technique et de groupes de travail.

- **Le COPIL commun CTG-PST** est co-piloté par la CAF et Quimperlé Communauté. Il est composé :

  - Pour la CAF 29 :
    - Madame Maryse ROUSSEAU – Administratrice
    - Madame Corinne ROUDAUT – Conseillère technique territoriale – Territoire Sud Finistère
    - Monsieur Lionel GESCU – Responsable de territoire – Sud Finistère

  - Pour Quimperlé Communauté et les communes
    - Madame Hélène LE BOURHIS – Vice-Présidente en charge de l'enfance, de la prévention, de l'accès aux droits et de la santé
    - Madame Marie-Françoise LE ROCH – Vice-Présidente en charge des Initiatives Sociales
    - Les 16 maires de Quimperlé Communauté – bureau communautaire
    - Les techniciens du Pôle Solidarités

  - Pour le Conseil Départemental du Finistère
    - Madame Jocelyne POITEVIN – Vice-Président en charge de l'Action Sociale
    - Monsieur Antoine PELLAN – Responsable du CDAS de Quimperlé

  - Deux représentants de la société civile

- **Le groupe projet,** garant du suivi et de l'animation de la démarche, est composé :
  - Des deux Vice-Présidentes en charge des thématiques étudiées, Mme Le BOURHIS et Mme LE ROCH,
  - Des coordinateurs des collectivités,
  - Des techniciens de la CAF, du Conseil Départemental et de Quimperlé Communauté.

- **Les groupes de travail**, pour alimenter le contenu de la CTG et du PST avec les partenaires du territoire selon des thématiques définies.

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Les parties prenantes au projet développent une méthodologie d'évaluation qui permettra d'évaluer et d'adapter au fur et à mesure l'avancée du plan d'actions tout comme de réaliser une évaluation finale des priorités définies par les élus.

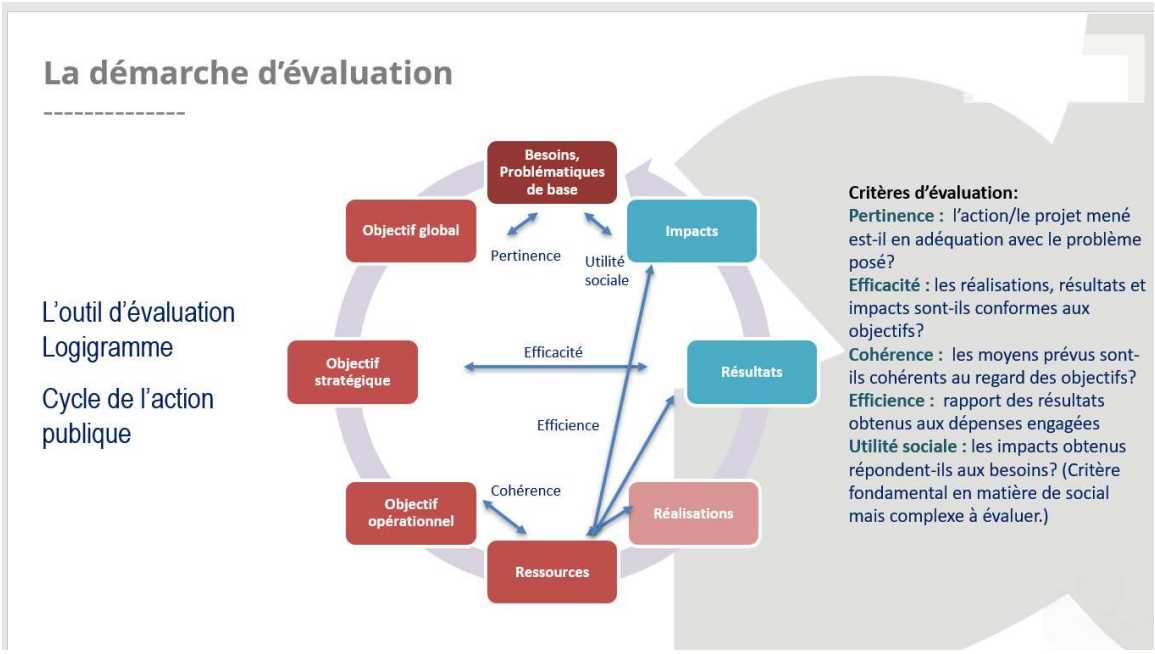

Afin de guider l'évaluation du projet social de territoire et la convention territoriale globale au fil de ces 5 années de partenariat, le Comité de Pilotage a validé les questions évaluatives suivantes :

1. Comment la réalisation des actions a-t-elle permis de mieux repérer les situations d'isolement grâce au développement d'un réseau et d'outils efficaces ?
2. Le projet social de territoire a-t-il permis la mobilisation constructive des parents ?
3. Le projet social de territoire a-t-il permis de valoriser l'offre existante et le développement d'une offre adaptée ?
4. Comment les jeunes ont accompagné les professionnels dans le développement de nouvelles pratiques ?

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ANNEXE 6 - Décision du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du .....

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ANNEXE 7 – Délibérations des conseils communaux

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

ANNEXE 8 – Délibération du Conseil Départemental du Finistère

© Quimperlé Communauté

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

LE PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE DE QUIMPERLE COMMUNAUTE 2022 - 2026

Les plans d'actions

- ✓ Le Contrat Local de Santé (CLS)
- ✓ Le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- ✓ Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)
- ✓ Le futur Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

PLAN D'ACTIONS PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE 2021-2026

AXE STRATÉGIQUE 1 :

Rendre effectives les solidarités pour tous les publics

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	OUTILS EXISTANTS OU A VENIR	2022	2023	2024	2025	2026	PARTENAIRES CAF	PARTENAIRES CD 29
1.1 • Favoriser le repérage des situations d'isolement	1.1.1 Définir les outils de repérage et d'orientation pour les situations d'isolement posant problèmes	Définir une grille de critère d'alerte et de vigilance sur l'isolement	Séminaire Kenober	1						X
		Répertorier les orientations possibles en cas de repérage d'une situation d'isolement posant problème	Séminaire Kenober	1						X
		Créer une cellule de veille (CCAS, ALSH, crèches, écoles, …) à l'échelle communale sur l'initiative des élus municipaux			1					
		Identifier des personnes ressources pour repérer les personnes isolées (facteurs, leaders, professionnel type éducateurs de rue, voisin attentif, parrain, …)	Séminaire Kenober		2					
		Généraliser un accueil personnalisé pour les nouvelles familles par le biais des inscriptions scolaires			2					
	1.1.2 Développer et favoriser les temps de convivialité et de mixité	Organiser des temps d'Aller vers : équipe des questions - bus des réponses, distribution de bouquet de fleurs, mise en place d'ateliers de remobilisation (potager, expositions, cuisine), Fraternibus	Bibliambule à Scaër, Fraternibus du Secours Catholique, MJC La Marelle	1					X	
		Développer des lieux de rencontres de proximité : espace de vie sociale, cafés-goûters conviviaux, installer un marché pour les communes sans commerces	Ty Pouce	1					X	X
		Créer ou renforcer des liens entre les établissements médico-sociaux et associatifs afin de favoriser l'inclusion,				2				X
		Ouvrir les structures aux personnes extérieures pour des temps d'animation ou de repas				2				
		Créer pour les personnes isolées et à faibles revenus des carnets de tickets pour leur permettre d'accéder aux associations culturelles, sportives, de loisirs, environnement pour elles et leurs enfants	Tarifs sociaux mis en place dans les communes et l'agglo				3			X
		Favoriser l'acquisition et le maintien du permis de conduire : bourse au permis, promouvoir la conduite accompagnée et supervisée, développer les ateliers de soutien à l'apprentissage du code, prévention du maintien du permis de conduite auprès des seniors	CCAS, Roulez jeunesse, startijenn zo, associations (fondation Ildys, Agir ABCD, …)	1						

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

1.2 • Améliorer les conditions d'accès aux services et aux droits	1.2.1 Favoriser les mobilités pour permettre des conditions d'accès favorables aux droits	Favoriser l'acquisition d'un véhicule et son entretien : favoriser l'implantation d'un garage solidaire, atelier de réparation de véhicule, personne référente pour aide à l'achat, développer le micro-crédit social ou prêt à taux zéro		1								
		Informer et accompagner sur l'utilisation d'autres modalités de mobilité : covoiturage solidaire ou non, valoriser les structures d'accompagnement (solidarité transports, Asapi, …), informer sur les acteurs de la mobilité, développer des offres alternatives (mise à disposition pour les personnes âgées d'un conducteur utilisant le véhicule de la personne âgée)	Plateforme de mobilité, associations	1							X	
		Développer l'offre de transport à la demande de TBK et du Mobibus	Offre existante mais à développer			2						
	1.2.2 Accompagner les citoyens dans leurs usages du numérique	Informer sur les activités et acteurs existants : création d'un guide à l'échelle communautaire	Chargé de mission numérique et conseillers numériques QC + Maison France Services	1							X	X
		Accompagner à l'utilisation des outils du numérique en privilégiant la proximite et/ou l'itinérance : mise en place de référents, appel aux bénévoles, développer des ateliers, des permanences, échanges intergénérationnels, accompagnement au domicile, favoriser les initiatives associatives	Chargé de mission numérique et conseillers numériques QC + Maison France Services - Associations proposant	2							X	
		Aider à l'acquisition et à la maintenance des outils : récupérer, reconditionner, démarcher les opérateurs pour des tarifs adaptés			3							
	1.2.3 Fluidifier les parcours d'insertion sociale et professionnelle	Favoriser l'autonomie des personnes en leur donnant accès à des ressources partagées : outilthèque, Repair café, info sur économie d'énergie dans les logements, fablab…	Cf. politiques transversales			1						X
		S'appuyer sur les outils développés sur les axes transversaux : mobilité, numérique, logement, alimentation, santé, …		1								X
	1.2.4 Développer de nouvelles offres de logement en s'appuyant sur l'existant	Développer l'habitat intergénérationnel pour pallier l'isolement des personnes âgées			1							
		Développer l'hébergement temporaire chez l'habitant ou tiny house	Réflexion en cours par le FJT	1							X	
		Créer un accueil routard - point d'hygiène (+ chenil)				1						
		Promouvoir le viager solidaire				2						
		Construire de nouveaux logements pour répondre aux besoin : petits logements, logements temporaires, mixant les publics, pour les jeunes, logements sociaux, PLAI, urgence, co-location bailleurs privés/publics	Objet du PLH	3								X
		Faire connaître et développer les hébergements spécifiques pour certains publics: accueil familial, pension de famille	Objet du PLH	3								X

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

AXE STRATÉGIQUE 2 :

Améliorer et coordonner l'offre territoriale en réponse à l'évolution des besoins

									PARTENAIRES	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIONS	OUTILS EXISTANTS OU A VENIR	2022	2023	2024	2025	2026	CAF	CD 29
2.1 • Permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle	2.1.1 Faciliter l'accès aux modes de garde	Informer sur les dispositifs existants via de la communication mais aussi via des référents	Livret bien grandir, RPE	1					X	X
		Créer une coordination petite enfance (s'inspirer de la coordination communautaire des médiathèques) afin de réguler les nouveaux projets en adaptant l'offre aux spécificités du territoire, de centraliser les demandes afin de mesurer la tension du territoire et mieux repérer les besoins, de gérer les situations de crise (cf crise sanitaire), de conforter le réseau des professionnels pour en faciliter la transversalité, sous forme d'une instance politique		1					X	X
	2.1.2 Accompagner la parentalit	Suivre le plan d'actions parentalité	Plan d'actions "Parentalité" de QC - CDAS - PMI	1					X	X
		Encourager la mise en place des conditions d'une meilleure égalité femmes hommes (valoriser le congé paternité...)			1					X
		Créer une banque de matériel de puériculture : siège auto et rehausseur pour permettre aux parents de circuler avec leurs enfants en toute sécurité				3				X
2.2 • Accompagner la perte d'autonomie sur le territoire des personnes âgées et/ou handicapées	2.2.1 Faire connaître les dispositifs existants sur le handicap et l'avancée en âge	Créer un guide d'information sur les dispositifs existants et sur la mise en accessibilité	Commission intercommunale d'accessibilité	1					X	X
		Définir un référent handicap sur le territoire, autre que MDPH		1						
		Rendre les outils d'information et de communication compréhensible pour tous	Office du tourisme, IME		2				X	
	2.2.2 Soutenir les aidants	Soutenir la création de répit ponctuel pour permettre aux aidants de souffler	Projet à Kloar, exemple de Respir'sitting en Alsace, domaine de la Porte Neuve à Riec	1						X
		Soutenir la création d'un dispositif d'appui aux aidants, plateforme permettant de connaître les droits et possibilités des aidants	Plateforme de répit de Caudan, AAFF	1						
		Travailler sur les représentations du rôle d'aidant			3		3			
		Poursuivre la construction du parcours de l'enfant handicapé sur le territoire de QC en s'appuyant sur les différents acteurs dont le PRH 29.	PRH 29, CAF, PCPE, DAC		3				X	X
	2.2.3 Sensibiliser et former les professionnels et les citoyens	Former les accueils de proximité au handicap	Commission intercommunale d'accessibilité	1					X	
		Sensibiliser aux handicaps			2				X	

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

2.3 • Favoriser l'épanouissement des jeunes pour un passage à la vie adulte réussi	2.3.1 Faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes	Communiquer sur les dispositifs soutenus par la Caf : le dispositif "Argent de poche", le dispositif "sac à dos", le dispositif "on s'lance", le BAFA solidaire,	Collectif existant : SIJ, mission locale, référents jeunesse, CDAS, CDAD, CAF, FJT, MJC, …	1	X	
		Sensibiliser et former les jeunes et adultes à la nécessité de gérer son budget		1		
		Favoriser le bénévolat auprès des jeunes pour des projets identifiés (veiller à ne pas inscrire dans une temporalité inadaptée)		1		
		Adapter les pratiques professionnelles des adultes aux façons de vivre des jeunes : développer la prestation de service jeunes "aller vers", mobiliser sur un projet et non une durée, …		1	X	
		Valoriser et faire connaître les métiers et entreprises		2		
		Proposer aux jeunes de venir en mairie découvrir leurs droits, les aides possibles...		2		X
	2.3.2 Favoriser le bien-être des jeunes	Proposer une formation ouverte (élus, professionnels, société civile) qui permettrait de réfléchir sur ce que sont les jeunesses, les représentations et les attentes	Collectif existant : SIJ, mission locale, référents jeunesse, CDAS, CDAD, CAF, FJT, MJC, CESC … Questions de jeunesse	1	X	
		Encourager tous les acteurs de l'éducation (parents, profs, animateurs, ...) à développer et entretenir des liens avec les jeunes favorisant une bonne estime d'eux.		1		X
		Créer une annexe au projet social ou un projet jeunesse à part entière en associant les collèges et lycées, espaces jeunes, associations		1	X	X
		Valoriser et développer la coopération communautaire sur les questions de jeunesses		1	X	X
		Mettre en place une instance politique jeunesse avec les jeunes et les élus : conseil municipal, conseil communautaire de la jeunesse		2	X	
	2.3.3 Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, professionnel et résidentiel	Inviter des jeunes de tout horizon (peu importe leur statut c'est à dire type de scolarité, emploi ou sans situation, de diverses communes) à des groupes de travail ponctuels pour recueillir leur avis et propositions	Paroles de jeunes du CD 29 et partenaires	1		X
		Informer les jeunes sur les parcours de formation atypique soutenu par le département, la région ou les fondations (contrat d'apprentissage à l'étranger, service civique, volontariat international à l'étranger, bourse aux projets, aux voyages, chantiers de jeunes, programme vacances travail...)	Mission locale, SIJ, plan de mobilisation des jeunesses bretonnes	2		X

Urgent, pré-requis pour mettre en place d'autres actions, acteurs déjà opérationnels
Important, qui demande maturation ou action urgente réalisée en amont
Important, qui dépend d'autres plans d'actions ou qui nécessite plus de temps de réalisation

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20211125-2021_239-DE